



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Première Commission

4^e séance plénière

Vendredi 11 octobre 2019, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Llorentty Solíz.....(Bolivie (État plurinational de))

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de commencer, je rappelle à toutes les délégations que la liste évolutive des orateurs pour cette phase de nos travaux sera close aujourd'hui à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole doivent s'inscrire sur la liste avant cette échéance.

Je rappelle en outre aux délégations que je compte sur leur coopération pour limiter la durée de leurs déclarations à huit minutes lorsque les représentants s'expriment au nom de leur pays, et à 13 minutes s'ils le font au nom de plusieurs délégations. Afin d'aider les orateurs à cet égard, et avec l'accord des membres, nous continuerons à utiliser un système de décompte du temps de parole : le témoin rouge du microphone de l'orateur se mettra à clignoter à la fin du temps de parole imparti. S'il y a lieu, je rappellerai aimablement aux orateurs qu'ils doivent conclure leurs déclarations dans notre intérêt à tous. J'engage les représentants qui ont des déclarations longues à n'en lire que la version résumée et à en faire publier le texte intégral sur le portail PaperSmart. J'invite également les orateurs à

parler à une vitesse raisonnable afin que les interprètes puissent faire correctement leur travail.

(*l'orateur poursuit en anglais.*)

Avant de continuer, je voudrais demander à tout le monde de regarder vers le côté gauche de la salle, où se trouve un groupe de jeunes hommes et de jeunes femmes. Je tiens à saluer la présence des « champions de la jeunesse » dans la galerie. Ils sont venus observer nos travaux en Première Commission ce matin. Je pense que leur présence est un rappel fort utile de la raison pour laquelle nous sommes réunis ici. Notre génération a pour tâche de bâtir un monde meilleur et plus sûr pour la prochaine génération, et certains des représentants de cette génération sont présents parmi nous. Au nom de la Commission, je leur souhaite la bienvenue.

M^{me} Mansfield (Australie) (*parle en anglais*) : La délégation australienne tient à vous féliciter pour votre élection, Monsieur le Président, et à vous assurer de notre soutien résolu dans la direction de nos travaux, y compris dans notre rôle de Vice-Président. Les questions dont est saisie la Première Commission sont d'une grande complexité et reflètent les enjeux du climat de sécurité actuel sur le plan international. Nous devons tous appuyer et préserver les règles internationales qui sous-tendent la stabilité et la prospérité, et qui facilitent la coopération pour relever ces défis mondiaux.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



L'Australie encourage vivement les États parties à la Convention sur les armes chimiques à poursuivre leurs efforts pour réagir promptement et efficacement quand certains remettent en cause la Convention et sa mise en œuvre. Les États parties à la Convention ont démontré leur détermination à traduire en justice ceux qui utilisent des armes chimiques, en dotant l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de capacités d'attribution des responsabilités, y compris à l'échelle mondiale. L'Australie se félicite du fait que l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC soit désormais opérationnelle. Nous encourageons toutes les parties à la Convention sur les armes biologiques à privilégier les propositions susceptibles de faire l'objet d'un consensus dans la perspective de la prochaine Conférence d'examen des parties à la Convention, qui se tiendra en 2021.

L'Australie demeure attachée à l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous concentrerons nos efforts sur des initiatives concrètes qui tiennent compte des réalités en matière de sécurité mondiale et qui ont les meilleures chances d'aboutir. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a produit des résultats, et il continue de le faire. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui marquera le premier demi-siècle de l'entrée en vigueur du Traité, sera l'occasion pour les États parties de se réunir pour faire fond sur nos intérêts communs afin de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, étant donné que ces intérêts l'emportent largement sur nos désaccords. De concert avec ses partenaires transrégionaux dans le cadre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, l'Australie ne ménagera aucun effort pour que la Conférence d'examen aboutisse à des résultats qui appuient la vision audacieuse du Traité. Nous nous félicitons de la dynamique imprimée à l'approche progressive en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Les rapports adoptés par consensus du Groupe d'experts gouvernementaux chargé des questions de vérification du désarmement nucléaire (voir A/74/90) et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier (voir A/70/81), ouvrent la voie aux prochaines étapes. La poursuite du processus d'universalisation du Traité d'interdiction complète des

essais nucléaires envoie un signal fort, à savoir que les essais nucléaires sont inadmissibles. Nous encourageons les États à se porter coauteurs du projet de résolution de cette année relatif au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La réduction des risques nucléaires a fait l'objet d'une attention toute particulière alors que les avis convergent quant à l'importance des mesures immédiates qui peuvent être prises en attendant l'élimination des armes nucléaires.

À l'instar d'autres pays, l'Australie appelle de ses vœux une paix définitive dans la péninsule coréenne, notamment par la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée. Nous condamnons les lancements répétés de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée. Ces actes de provocation ne servent nullement la cause de la paix et de la stabilité et constituent une violation manifeste de diverses résolutions du Conseil de sécurité. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à choisir la voie du dialogue, et nous saluons l'engagement dont font preuve les États-Unis et la République de Corée, en particulier, pour poursuivre les pourparlers avec la République populaire démocratique de Corée.

En ce qui concerne l'Iran, l'Australie maintient son soutien au Plan d'action global commun, mais se déclare profondément préoccupée par la décision prise par l'Iran de réduire ses engagements au titre de cet accord. Nous comptons sur les parties au Plan d'action global commun pour régler cette question, et nous exhortons l'Iran à se conformer à nouveau pleinement à ses obligations.

L'Australie maintient son appui à la mise en œuvre et à l'universalisation du Traité sur le commerce des armes, en particulier dans notre région. Nous avons salué la décision concernant le genre et la violence fondée sur le genre adoptée à la Conférence des États parties au Traité de cette année, notamment en raison de ses liens étroits avec le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous encourageons tous les États qui ne sont pas encore parties au Traité à le réexaminer, en soulignant qu'il ne porte aucunement atteinte au droit d'un État à réglementer et à contrôler les armes classiques qui se trouvent sur son territoire. Les technologies nouvelles ou émergentes qui ont des incidences sur la sécurité mondiale représentent de nouveaux défis en ce qui concerne la réglementation de leur mise au point et de leur utilisation. C'est pourquoi l'Australie attache beaucoup d'importance à

la Convention sur certaines armes classiques, dont elle estime qu'elle constitue le cadre le plus indiqué pour traiter de ces questions, notamment pour formuler des principes directeurs supplémentaires sur les systèmes d'armes létaux autonomes.

L'Australie travaille en collaboration avec ses partenaires internationaux pour faire respecter l'ordre fondé sur des règles, aussi bien en ligne que hors ligne. La communauté internationale a convenu par consensus que le droit international en vigueur et les normes adoptées de commun accord s'appliquent au comportement des États dans le cyberspace. Pourtant, un certain nombre d'acteurs continuent à utiliser le cyberspace pour mettre en péril la paix et la stabilité mondiales. L'Australie se réjouit à la perspective de faire avancer les discussions sur ces questions essentielles grâce à la création du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du sixième Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale.

L'Australie demeure attachée à la préservation de l'espace extra-atmosphérique en tant qu'environnement sûr, sécurisé et durable dans l'intérêt de tous. Pour y parvenir, nous continuerons à promouvoir des mesures équilibrées et concrètes visant à renforcer les normes de comportement responsable, ainsi que les règles et les lois internationales applicables à l'espace.

En ces temps difficiles, l'Australie tient à rappeler qu'il est essentiel de veiller à ce que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement fonctionne au maximum de ses capacités. Par conséquent, nous prônons la participation pleine et effective des femmes et des hommes aux instances qui s'occupent de la sécurité internationale. Au cours de notre présidence de la Conférence du désarmement en 2020, nous ferons de la coordination une priorité afin d'aboutir à des résultats productifs et de garantir une cohérence constructive entre les Présidents. En tant que Président de la Commission du désarmement, nous regrettons que nous n'ayons pas pu tenir une session de fond cette année. Cette situation ne doit pas se reproduire.

Dans tous ces domaines, l'Australie reste déterminée à faire sa part en œuvrant dans un esprit constructif et collaboratif à la réalisation de notre objectif commun qui est de renforcer la sécurité et la

stabilité mondiales grâce aux travaux importants de la Première Commission.

M. Ugarelli (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir diriger les travaux de la Première Commission, Monsieur le Président, et vous exprimer notre ferme appui pour contribuer au succès de votre présidence. Nous remercions également l'Ambassadeur Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, pour le travail remarquable qu'il a accompli en tant que Président de la Commission à sa dernière session.

Le Pérou est un pays pacifique qui a une longue tradition de promotion du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. C'est pourquoi notre pays est partie à tous les régimes internationaux en la matière, participe à toutes les instances multilatérales et exerce un contrôle efficace sur les armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre, les munitions et les explosifs. À cet égard, nous avons participé activement aux travaux de la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Nous sommes fermement convaincus que l'application efficace du Traité contribuera de manière décisive et directe à prévenir et à combattre le détournement d'armes vers les marchés illicites et à atténuer ainsi sensiblement les lourdes conséquences de cette activité illégale. Le Pérou maintient une position ferme en faveur d'un contrôle strict et cohérent des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, et demeure engagé en faveur de la promotion d'une sécurité durable et d'une culture de paix en tant que moyen de réduire et de prévenir la violence armée et ses effets préjudiciables sur la société.

À cet égard, le Pérou voudrait réitérer son ferme attachement à la mise en œuvre intégrale et efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage. Nous estimons qu'il est essentiel de poursuivre les efforts, dans la transparence et sans discrimination, en vue de l'adoption d'instruments juridiquement contraignants relatifs au marquage, à l'enregistrement et au traçage de ces armes afin de prévenir leur détournement vers des marchés illicites.

Le Pérou est fortement engagé dans les efforts déployés au niveau mondial pour parvenir à un désarmement général et complet et à la non-prolifération des armes de destruction massive. À cet égard, nous sommes favorables au renforcement

et à l'universalisation des accords multilatéraux juridiquement contraignants dans ce domaine en vue de garantir la paix et la sécurité internationales. Toutefois, nous avons récemment constaté avec une profonde inquiétude les violations et les défis auxquels sont confrontés les régimes de non-prolifération, en particulier les régimes relatifs aux armes nucléaires et aux armes chimiques. C'est dans ce contexte que nous avons été l'un des premiers États à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, parce que nous sommes convaincus que le recours à l'emploi ou à la menace d'emploi de ces armes constitue un crime contre l'humanité et une violation grave du droit international, notamment du droit international humanitaire.

Le Pérou continuera d'appuyer et de promouvoir l'adoption des mesures qui s'imposent pour mettre fin à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Dans ce contexte, et depuis l'adoption de la Convention sur les armes chimiques, nous avons exprimé notre engagement en faveur de la destruction et de la non-prolifération de ce type d'armes. C'est pourquoi nous sommes profondément préoccupés par l'utilisation, à plusieurs reprises, de produits chimiques toxiques comme armes dans le cadre d'incidents survenus en Syrie, en Malaisie, en Iraq et au Royaume-Uni. Nous condamnons une nouvelle fois ces incidents, et nous demandons que les auteurs de ces actes criminels soient traduits en justice. Par ailleurs, nous appuyons la pleine application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'article VI du Traité et à adopter des mesures concrètes à cet égard.

D'autre part, nous voudrions exprimer notre profond regret à la suite de la dénonciation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous exhortons la Fédération de Russie et les États-Unis à régler leurs différends par le dialogue et à conclure de nouveaux accords sur la base des principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence.

Conformément à notre position de principe sur le régime de non-prolifération, nous sommes vivement préoccupés par la grave menace pour la paix et la sécurité internationales que représentent les programmes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée, qui constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du régime de non-prolifération nucléaire et des résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard,

nous soulignons que la Corée du Nord doit renoncer à ses programmes et aux activités connexes de manière complète, vérifiable et irréversible. En attendant, les sanctions imposées par le Conseil de sécurité doivent rester en vigueur et être strictement appliquées par tous les États. Nous espérons également que le Plan d'action global commun conclu avec l'Iran ne continuera pas de s'affaiblir et que toutes les parties à ce Plan honoreront leurs engagements.

En ce qui concerne le mécanisme de désarmement, ma délégation estime que la relance des travaux de la Conférence du désarmement est une question prioritaire, étant donné qu'elle est l'instance de négociation par excellence des accords multilatéraux sur les questions ayant trait au désarmement et à la maîtrise des armements. Mon pays exhorte tous les membres de la Conférence du désarmement à faire preuve d'une plus grande volonté politique en adoptant et en mettant en œuvre un programme de travail complet et équilibré. Il faut lancer d'urgence les négociations sur un traité interdisant une course aux armements dans l'espace. Le Pérou regrette que la Commission du désarmement, instance importante de délibérations dans le domaine du désarmement à New York, n'ait pas tenu sa séance d'organisation ni les sessions de fond des deux groupes de travail sur les principaux points de l'ordre du jour convenus pour le cycle triennal en cours. Nous invitons les États à mettre de côté leurs divergences et à reprendre les discussions de fond l'année prochaine. Le Pérou continuera à travailler de manière constructive avec les autres délégations pour faire avancer les préparatifs de la session de 2020.

Dans le contexte actuel, les nouvelles technologies, qui prolifèrent rapidement, sont en train de modifier les conflits de notre époque et de donner lieu à de nouveaux défis en matière de droit international humanitaire et de droit des droits de l'homme, ainsi qu'en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je parle notamment des drones, qui sont utilisés comme arme de guerre par des forces armées clandestines et des acteurs non étatiques. Le Pérou estime que la communauté internationale doit impérativement réglementer l'utilisation des drones. C'est pourquoi nous plaidons en faveur d'un processus multilatéral, transparent et inclusif, axé sur des discussions internationales concernant leur transfert, leur prolifération et leur utilisation.

Enfin, je voudrais conclure en réaffirmant l'engagement indéfectible du Pérou en faveur du

désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. C'est pourquoi je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, le plein appui de ma délégation et à vous assurer que nous ferons de notre mieux pour contribuer aux travaux de la Première Commission afin d'atteindre nos objectifs. Nous vous souhaitons plein succès.

M. Wróblewski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous adresser mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. Nous vous souhaitons plein succès dans l'exercice de vos fonctions importantes, et nous vous assurons du soutien et de la coopération sans réserve de la délégation polonaise.

La Pologne s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.3), et voudrait faire quelques observations à titre national.

Selon nous, ce qui rend cette session de la Première Commission plus importante que les sessions qui l'ont précédée est la nécessité de tirer parti de ces instances internationales pour faire face aux tensions croissantes sur la scène mondiale. Nos divergences de plus en plus marquées ne doivent pas nous empêcher de rechercher un terrain d'entente et, si possible, des solutions, et la Pologne est disposée à engager un dialogue constructif avec tous ses partenaires afin d'apaiser les tensions. Il va sans dire que notre priorité pour l'avenir immédiat est absolument claire. Depuis son entrée en vigueur en 1970, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la clef de voûte du régime mondial de non-prolifération nucléaire et de désarmement et à ce titre, une composante essentielle du système de sécurité collective. Les défis géopolitiques internationaux actuels, qui ne se sont pas atténués depuis l'année dernière, mettent en évidence le rôle important que joue le Traité et la nécessité d'en assurer le respect et le renforcement. Le Traité sur la non-prolifération contribue à apaiser les tensions et à instaurer la confiance entre les États. En tant que communauté internationale, nous devons donc tout mettre en œuvre pour obtenir des résultats lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En tant que Président de la Grande Commission II de la Conférence d'examen, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de mener à bien cette tâche exigeante.

Le système mondial de maîtrise des armements a malheureusement continué de se détériorer. La situation

du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en est un exemple. L'affaiblissement de cet élément important du dispositif de sécurité européenne pose un nouveau défi pour notre sécurité. La Fédération de Russie est la seule responsable de la dénonciation du Traité. Nous regrettons que les autorités de Moscou n'aient démontré aucune volonté et n'aient pris aucune mesure tangible pour garantir la mise en œuvre effective, vérifiable et transparente du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Nous sommes convaincus que seuls des moyens pacifiques permettront d'instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne. Nous sommes préoccupés par l'absence de progrès de la part de la République populaire démocratique de Corée dans l'adoption des mesures concrètes qui sont nécessaires pour parvenir, à terme, à sa dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible et son abandon de tous les autres programmes d'armes de destruction massive. En outre, ses récents tirs de missiles balistiques sapent la confiance et contribuent à la détérioration des conditions de sécurité dans la péninsule coréenne. Dans ce contexte, nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de respecter pleinement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de se conformer à nouveau pleinement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, y compris au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et de signer et ratifier sans plus tarder la Convention sur les armes chimiques.

S'agissant d'une autre question régionale liée à la sécurité mondiale, nous avons pris acte avec préoccupation des mesures adoptées par l'Iran pour réduire ses engagements au titre du Plan d'action global commun, comme le souligne le récent rapport de l'AIEA (voir A/74/287). La Pologne, tout comme l'Union européenne, soutient le Plan d'action global commun, qui constitue un accord majeur pour endiguer la prolifération nucléaire. Toutefois, sa mise en œuvre complète ne peut être garantie que si l'Iran se conforme pleinement au Plan. La Pologne appuie une démarche progressive en matière de désarmement nucléaire, axée sur le Traité sur la non-prolifération et le système d'institutions et d'accords internationaux pertinents. Dans ce contexte, nous saluons les nouvelles initiatives destinées à relancer le processus de désarmement sur la base d'une approche réaliste.

La prolifération des missiles balistiques, en particulier ceux qui sont capables de servir de vecteurs

à des armes de destruction massive, reste un grave défi pour la paix et la sécurité internationales. En 2017 et 2018, la Pologne a présidé les travaux du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, principal instrument de transparence et de renforcement de la confiance dans ce domaine. Notre mandat au sein de la troïka du Code de La Haye ayant pris fin, nous sommes désormais disposés à partager notre expérience avec la Norvège, qui en assure la présidence.

Comme les années précédentes, la Pologne déposera à l'Assemblée générale un projet de résolution sur l'application de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Nous restons convaincus que notre contribution dans ce domaine est aujourd'hui plus importante que jamais. Malgré les succès indéniables qui ont été obtenus dans la lutte contre la prolifération des armes chimiques, les menaces et les défis liés à leur utilisation demeurent bien réels et ne peuvent être négligés. La Pologne est profondément préoccupée par le fait qu'en dépit des mesures d'interdiction en vigueur, des armes chimiques ont été utilisées dans le monde entier ces dernières années, notamment en Iraq, en Malaisie, en République arabe syrienne et au Royaume-Uni. Nous condamnons fermement ces actes et exigeons que leurs auteurs en répondent. Dans ce contexte, l'Assemblée générale doit adresser un message fort, uni et sans ambiguïté : à savoir que la communauté internationale tout entière défend l'intégrité de la CIAC et le rôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Les technologies émergentes et de rupture ouvrent la voie à de nouvelles méthodes et à de nouveaux moyens de guerre, soulevant ainsi des questions fondamentales qui transcendent les concepts traditionnels des relations internationales et du droit international. Du point de vue de la sécurité, des préoccupations se font jour quant au potentiel des nouvelles armes de déstabiliser les relations de sécurité et d'accroître l'imprévisibilité, ce qui pourrait être le cas des armes hypersoniques ou des systèmes antisatellites, par exemple. Des inquiétudes existent quant à la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies pour mener des activités hostiles qui ne respectent pas les seuils traditionnels de l'emploi de la force armée, comme l'ont montré les récentes guerres hybrides. En raison de l'évolution rapide des enjeux liés à la technologie, les instruments juridiquement contraignants actuels risquent de ne pas suffire pour y faire face. Nous devrions plutôt chercher des solutions davantage pragmatiques, en commençant par plus de transparence et des mesures de confiance.

En tant qu'État responsable qui respecte l'ordre international fondé sur des règles, la Pologne reconnaît le rôle qui lui revient dans la préservation des avantages d'un cyberspace libre, ouvert et sécurisé pour les générations futures. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont progressivement entendus sur un cadre pour le comportement responsable des États dans le cyberspace. Nous sommes résolument en faveur d'une plus grande responsabilisation des États dans le cyberspace afin de décourager les comportements irresponsables.

La Pologne accorde une grande importance aux travaux menés dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. C'est pourquoi, cette année, nous avons accepté la responsabilité de présider les travaux sur le Protocole II modifié de la Convention. Nous croyons également que la Convention reste l'instrument le plus approprié pour examiner les faits nouveaux en matière de technologies d'armement. Nous nous félicitons vivement des travaux réalisés en 2019 par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, et notamment de l'adoption de son rapport (CCW/GGE.1/2019/3).

En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2018-2019, nous avons travaillé sans relâche pour promouvoir des politiques d'exportation responsables, ainsi que la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre. Nous sommes également fortement attachés à la Convention sur les mines antipersonnel (Convention d'Ottawa), que la Pologne considère comme un instrument essentiel du droit humanitaire international. Bien avant de devenir un État partie à la Convention en 2012, nous avons prêté assistance aux zones de relèvement post-conflit et contribué à soulager les difficultés humanitaires causées par les engins non explosés et les mines terrestres, en participant à des missions à l'étranger, notamment sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne.

Depuis 2015, la Pologne apporte régulièrement son soutien financier aux activités menées par l'ONU à Gaza, qui, selon nous, contribuent à améliorer la sécurité de la population de Gaza et à lever les obstacles au développement à long terme. La version intégrale de ma déclaration sera disponible en ligne.

M^{me} Estrada Girón (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président. C'est un honneur pour nous de voir le ressortissant d'un

membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes présider la Première Commission, et je vous assure que vous pouvez compter sur l'entière coopération de ma délégation dans vos efforts pour que les travaux de la Commission soient menés avec efficacité.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant d'El Salvador au nom des États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (voir A/C.1/74/PV.3).

La situation internationale actuelle est empreinte de menaces pour la paix et d'actes terroristes fréquents. En outre, il règne un climat d'incertitude quant au risque élevé que des armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non étatiques et à la possibilité qu'un nouvel incident nucléaire se produise. Les dépenses consacrées aux armements ne cessent d'augmenter, alors qu'il est manifeste que nos ressources pour lutter contre la faim, la pauvreté et la maladie sont insuffisantes. En outre, les pays dotés d'armes nucléaires améliorent leurs arsenaux, et certaines puissances nucléaires se retirent des traités internationaux. Nous regrettons la suspension du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et la portée limitée du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Ces réalités ne font qu'illustrer un manque d'engagement envers le respect des obligations en matière de désarmement nucléaire.

Dans cette optique, la Commission doit une fois de plus s'appuyer solidement sur les principes qui sous-tendent ses travaux et œuvrer en faveur d'un processus décisionnel efficace et orienté vers l'action qui reflète la volonté de la communauté internationale, et ce, en consolidant la pratique du multilatéralisme comme seul moyen de créer des sociétés pacifiques et durables. La toute première résolution de l'Assemblée générale (résolution 1 (I)) soulignait l'importance de l'objectif consistant à éliminer toutes les armes atomiques capables de causer des destructions massives. Le Guatemala est fermement attaché à notre objectif commun de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et soutient résolument le désarmement général et complet. C'est pourquoi nous sommes fiers d'être un État partie au Traité de Tlatelolco, le premier à avoir créé une zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée et qui a également servi d'exemple pour la création d'autres zones similaires. Depuis son entrée en vigueur, il rappelle aux puissances nucléaires que nos pays rejettent l'existence même de ces armes meurtrières.

Ma délégation réitère sa profonde préoccupation face à la menace que l'existence, l'emploi et la menace d'emploi des armes nucléaires font peser sur l'humanité, ainsi qu'à leurs effets potentiels sur le plan humanitaire et environnemental. La seule garantie efficace contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes réside dans leur interdiction et leur élimination totale, de manière transparente, vérifiable et irréversible, selon un calendrier clairement établi. Fidèles à ces principes, nous avons salué la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a constitué un jalon et un pas décisif vers le désarmement nucléaire. Nous sommes signataires de la Convention et nous attelons actuellement à la phase finale de sa ratification. Nous tenons à rappeler notre position selon laquelle la Convention complète les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et renforce ses trois piliers fondamentaux.

Nous avons participé à trois réunions préparatoires de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui se tiendra dans sept mois. C'est pourquoi nous estimons que les discussions et les résultats des réunions préparatoires devraient être bénéfiques pour la Conférence d'examen, en nous permettant de traduire nos engagements en actions concrètes qui revêtent un caractère de plus en plus urgent et essentiel pour le dispositif du désarmement. C'est pourquoi nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de bonne foi de leurs obligations en vertu de l'article VI du Traité, en supprimant les armes nucléaires de leurs doctrines et de leurs politiques de sécurité et de défense et en cessant de perfectionner et de mettre au point de nouveaux types d'armes. Nous estimons également qu'il est indispensable de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et nous invitons instamment les États de cette région à participer activement et de bonne foi à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre.

Nous réitérons notre ferme condamnation de la conduite de tout type d'essais nucléaires par qui que ce soit et où que ce soit, et nous appelons les huit pays visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à y adhérer dans les meilleurs délais. Nous plaidons également en faveur de la poursuite des travaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui interdirait la production de matières

fissiles et garantirait la destruction de celles qui ont été stockées, éliminant ainsi les matières nécessaires à la production d'armes nucléaires. Par ailleurs, ma délégation s'inquiète de la possibilité d'une course aux armements dans l'espace, sachant que celle-ci pourrait dégénérer en une situation d'affrontement militaire, ce qui serait contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international et aurait des conséquences dévastatrices pour la vie humaine.

L'une des grandes priorités de mon gouvernement est la sécurité de sa population, qui a de tout temps été gravement touchée par la violence armée. Ce fléau est aggravé par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui fragilise la sécurité des personnes et porte atteinte à leur intégrité physique et morale. Il est aussi indéniablement préjudiciable à la création d'un environnement propice au développement humain global et durable. Nous estimons que le Traité sur le commerce des armes est un instrument légitime qui peut aider les États à réglementer efficacement le commerce international des armes en définissant des limites claires et en empêchant les États de s'en écarter. Nous pensons que le succès de ce Traité dépend de la mise en œuvre effective, et en toute bonne foi, de chacune de ses dispositions par les États. Cela inclut les pays producteurs, exportateurs et importateurs. Nous estimons que les mesures supplémentaires proposées lors de la Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes en ce qui concerne les États présentant des arriérés de contributions financières sont inutiles et faussées. Avant toute chose, nous devons tenir compte du fait qu'il s'agit d'un jeune Traité qui devrait porter sur des mesures concrètes en vue de la réglementation et du contrôle efficaces du commerce illicite des armes. Mon pays estime que les mesures envisagées à l'égard de ces États sont contraires à la lettre et à l'esprit du Traité, surtout si nous cherchons à l'universaliser.

Ma délégation s'est félicitée du Document final de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe). Nous nous sommes particulièrement réjouis de la prise en compte, dans le document, des questions relatives aux munitions, des questions de genre et de la complémentarité du Programme d'action avec d'autres instruments pertinents, ainsi que de la manière dont il souligne l'importance du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous tenons également à

souligner que la quatrième Conférence d'examen des parties à la Convention sur les mines antipersonnel (Convention d'Ottawa) aura lieu en novembre, et nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier la Convention. Le danger que représentent ces armes et leurs conséquences sur le plan humanitaire est aujourd'hui bien réel en raison des nombreuses mines non relevées qui continuent de présenter un risque pour les civils innocents.

Les nouvelles technologies d'intelligence artificielle constituent un autre enjeu que nous ne pouvons ignorer. À cet égard, nous estimons que la Convention sur certaines armes classiques est un cadre propice à la poursuite des travaux sur cette question, notamment en vue d'élaborer un instrument qui interdise les armes létales autonomes, également connues sous le nom de robots tueurs.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais vous rappeler que vous pouvez compter sur ma délégation pour contribuer au succès de la Commission.

M. Al-Dobhany (Yémen) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que votre compétence et votre efficacité permettront à la Commission de mener à bien ses travaux, et nous tenons à vous assurer de notre soutien et de notre coopération sans réserve pour contribuer au succès de cette session.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Tunisie et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Le Yémen réitère son attachement aux buts et principes du désarmement, de la sécurité internationale et de la non-prolifération nucléaire. L'acquisition et la mise au point d'armes nucléaires constituent une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous appuyons donc toutes les initiatives visant à limiter leur prolifération et à créer des zones exemptes d'armes de destruction massive, en particulier au Moyen-Orient, une région sujette à l'instabilité et à l'insécurité en raison des déséquilibres qui existent entre ses parties prenantes et des activités nucléaires qui ne sont pas soumises au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Chaque État arabe a adhéré au Traité sur la non-prolifération et tous ont affirmé leur volonté d'adopter des mesures visant à créer une zone

exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Israël refuse toujours d'adhérer au Traité et de soumettre ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Suivant une approche qui ne sert qu'à entretenir l'instabilité et le risque d'une course aux armements dans la région, Israël a également rejeté toutes les initiatives internationales visant à parvenir à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération ainsi qu'au désarmement nucléaire au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, mon pays se félicite de la tenue prochaine de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui aura lieu en novembre en application de la décision 73/546 de l'Assemblée générale et sera présidée par l'Ambassadeur Sima Bahous, Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que tous les pays concernés participeront activement à cette conférence afin de convenir d'un traité contraignant qui renforcera la stabilité, la sécurité et la paix dans cette région et dans le monde.

Nous nous réunissons cette année alors que mon pays est toujours en proie à un conflit armé qui dure depuis maintenant cinq ans, à la suite d'un coup d'État des milices terroristes qui bénéficient du soutien financier, militaire et logistique de l'Iran. Ce soutien se manifeste sous la forme de missiles balistiques et de drones, ainsi que de mines terrestres et marines, des armes qui ont non seulement tué des Yéménites mais qui menacent également nos voisins, ainsi que la sécurité et la stabilité de la région et du monde entier. Le Yémen est devenu signataire de la Convention sur les mines antipersonnel (Convention d'Ottawa) en 1997, et alors même que nous avons détruit notre stock de ces armes effroyables, les milices meurtrières houthistes ont pour leur part produit et posé deux millions de mines et d'engins explosifs dans de nombreuses régions du Yémen qui étaient sous leur contrôle, puis se sont retirées de ces régions, faisant des milliers de morts et de blessés, dont des femmes et des enfants. Ces armes ont empêché les Yéménites de se déplacer dans leur propre pays. L'armée yéménite, qui collabore avec le projet de déminage Masam mené par l'Arabie saoudite, a enlevé plus de 300 000 mines dans mon pays. Nous espérons que la communauté internationale fera pression sur les milices et leurs partisans pour qu'ils respectent les résolutions et les lois internationales et cessent de poser des mines et de lancer des missiles. Nous exhortons également la communauté internationale et les institutions spécialisées à appuyer

les efforts de réhabilitation et de sensibilisation déployés par le Gouvernement yéménite en matière de lutte contre les mines.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, mon pays insiste sur l'importance de mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, d'autant plus que ces armes tombent toujours plus fréquemment entre les mains de milices armées et de groupes terroristes, une situation qui a pour effet de prolonger les guerres, d'aggraver les conflits en cours et de réduire les chances de parvenir à la paix et à la sécurité au Yémen et dans notre région.

Enfin, nous espérons que cette importante session sera couronnée de succès et nous tenons à assurer la Commission de notre coopération sans faille pour atteindre nos buts et objectifs communs dans un monde de paix et de sécurité.

M. Bessedik (Algérie) (*parle en espagnol*) : C'est toujours un plaisir de vous voir présider nos travaux, Monsieur le Président, et je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection. Je suis convaincu qu'avec l'expérience et la patience dont vous avez déjà fait preuve au début de la session, nous parviendrons à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Je vais maintenant m'exprimer en anglais.

(*l'orateur poursuit en anglais.*)

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires restent nos principales priorités. En tant qu'État partie aux principaux traités relatifs aux armes de destruction massive, l'Algérie est convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. Sur la base de sa position de principe de longue date concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, l'Algérie plaide donc en faveur de sa mise en œuvre complète et rapide, ainsi que de l'application intégrale, non discriminatoire et équilibrée de ses trois piliers. Nous appelons également les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du Traité et demandons instamment à toutes les parties non signataires du Traité d'y adhérer sans délai ni condition.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est également un instrument important qui peut contribuer à l'élimination totale des armes nucléaires. Il a désormais parcouru pratiquement les deux tiers du chemin pour atteindre les 50 ratifications dont il a besoin pour entrer en vigueur. Nous devrions dès lors intensifier nos efforts collectifs pour accélérer ce processus. De même, en tant que contributeur à l'adoption du Traité et l'un de ses premiers signataires, l'Algérie a annoncé le mois dernier son intention de ratifier cet important instrument dans les meilleurs délais.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires reste une mesure destinée à prévenir la mise au point d'armes nucléaires, dont l'application est attendue depuis longtemps. Il est extrêmement regrettable qu'il ne soit toujours pas entré en vigueur, alors que 23 années se sont écoulées depuis son ouverture à la signature. À ce stade, je voudrais m'adresser tout particulièrement aux pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié ce traité, notamment les États visés à l'annexe 2, et leur demander de le faire le plus rapidement possible. En sa qualité de Coprésident pour les deux prochaines années, avec l'Allemagne, de la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, organisée en application de l'article XIV du Traité, l'Algérie ne ménagera aucun effort pour œuvrer en faveur de l'entrée en vigueur du Traité dans les meilleurs délais.

Comme nous le savons tous, la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde a contribué de manière considérable au renforcement des normes de désarmement et de non-prolifération. Dans sa propre région, l'Algérie a contribué à l'adoption du Traité de Pelindaba, lequel a créé la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et a célébré cette année le dixième anniversaire de son entrée en vigueur. Mon pays, qui est l'un des premiers États africains à avoir ratifié le Traité, invite les autres États à signer et à ratifier ses trois protocoles annexés. Dans ce contexte, ma délégation se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale, en décembre 2018, de la décision 73/546, convoquant une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément aux décisions adoptées par les États parties lors des Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1995 et 2010. Cette conférence, qui se tiendra pour la première fois le mois prochain, a pour objet de négocier et de conclure, de bonne foi, un

traité juridiquement contraignant sur la création d'une telle zone exempte d'armes de destruction massive.

En ce qui concerne les autres instruments liés aux armes de destruction massive, l'Algérie estime que la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques sont des éléments importants du dispositif juridique international et préconise leur mise en œuvre effective. Nous appelons également au renforcement de la coopération internationale afin de permettre le transfert de technologies chimiques et biologiques, en particulier au profit des pays en développement.

Les mécanismes de désarmement de l'Organisation des Nations Unies ne cessent de s'éroder. La Conférence du désarmement souffre toujours d'un manque de volonté politique, principale raison de la regrettable impasse dans laquelle se trouve cette instance. À cet égard, nous invitons instamment les États Membres à convenir d'un programme de travail équilibré et complet. Mon pays, qui assumera la première des présidences tournantes de la Conférence du désarmement en 2020, espère que les États Membres se joindront aux efforts déployés pour faire progresser ses travaux de manière positive au cours de cette session. L'Algérie est également très préoccupée par l'incapacité de la Commission du désarmement à convoquer sa session d'organisation et sa session de fond de 2019, et espère qu'en traitant à la fois les questions sous-jacentes et en évitant toute politisation de ses travaux, la Commission tiendra ses sessions de fond en 2020 dans un cadre officiel afin de s'acquitter de son mandat.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre est une source d'approvisionnement pour les groupes terroristes et la criminalité organisée, et constitue une préoccupation majeure pour mon pays. Dans ce contexte, nous nous sommes félicités du document final de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et nous attendons avec intérêt la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui sera convoquée en juin 2020.

En ce qui concerne sa politique méditerranéenne, fondée sur les principes de coopération, de bon voisinage et de respect mutuel, l'Algérie aura l'honneur de présenter à la Première Commission et à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatorzième session, comme les années précédentes, le projet de résolution annuel

intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ». À cet égard, nous compterons comme d'habitude sur le soutien de tous les États Membres pour l'adoption du projet de texte.

En conclusion, j'aimerais souligner que l'année 2020 offre une occasion unique de réaliser les progrès tangibles dont nous avons besoin pour garantir la viabilité du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Enfin, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de la Zambie, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/74/PV.3).

M^{me} Benítez Lima (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la direction de la Première Commission. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans vos travaux et vous assurons du soutien de notre délégation. Afin de respecter le temps qui m'est imparti, je vais lire une version abrégée de ma déclaration et mettre à disposition une version complète.

L'Uruguay, État pacifiste et non doté d'armes nucléaires, réaffirme une fois de plus son attachement indéfectible au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération, y compris l'élimination totale des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi qu'à la maîtrise des armements en général. La simple existence d'armes nucléaires constitue un danger latent mais bien trop réel pour la sécurité et la survie de l'humanité tout entière. Nous sommes vivement préoccupés par la nature particulièrement imminente de ces dangers aujourd'hui. Cela signifie que nous devons intensifier nos efforts pour neutraliser les menaces éventuelles sans perdre de vue l'objectif ultime, à savoir l'élimination totale et complète des armes nucléaires de manière irréversible, vérifiable et transparente, sans condition préalable ni réserve, dans le cadre d'un calendrier convenu entre les parties.

En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, nous affirmons notre intérêt légitime à recevoir des garanties sans équivoque et juridiquement contraignantes des États dotés d'armes nucléaires qu'ils n'utiliseront pas ou ne menaceront pas d'utiliser de telles armes. Nous voulons souligner à quel point les conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires sont catastrophiques

et l'importance de maintenir une approche fondée sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous sommes préoccupés par la stagnation du respect par les États de leurs obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et par les pratiques continues de certains pays qui modernisent leurs arsenaux nucléaires et augmentent leurs dépenses militaires, une tendance qui pourrait être considérée comme une nouvelle course aux armements.

Nous déplorons le fait qu'à ce jour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit pas encore entré en vigueur. Nous appelons les États visés à l'annexe 2 du Traité dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur à le signer et à le ratifier sans plus tarder.

L'Uruguay a été l'un des premiers pays à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous considérons cet instrument comme un outil essentiel pour atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, car nous croyons comprendre qu'il comble le vide juridique qui existait et ne s'oppose pas à l'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération ni ne l'entrave. Nous reconnaissons l'importance de mettre en œuvre les trois piliers fondamentaux dudit Traité – le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous défendons le droit au développement scientifique et technologique et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ainsi qu'à la recherche dans ce domaine, sur la base de la transparence, de l'application de garanties et du respect des niveaux de sécurité internationalement acceptés. Et nous rappelons le rôle joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique et ses travaux en matière de coopération technique et de transfert de technologie à des fins pacifiques. Nous reconnaissons l'importance de conclure un traité sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, un traité qui devrait être multilatéral, international, non discriminatoire et effectivement vérifiable.

Nous pensons que l'élimination totale des armes chimiques et biologiques devrait également être une priorité pour le programme de désarmement et de non-prolifération. L'utilisation de ces armes constitue une violation grave du droit international humanitaire que nous ne pouvons pas permettre. Étant donné que les mesures adoptées au niveau national devraient refléter les obligations contractées par les États au niveau

international, nous exhortons les États qui possèdent de telles armes à s'acquitter de leurs obligations, notamment en éliminant leurs arsenaux.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre dépasse les frontières nationales et ne peut donc pas être résolu par un seul État agissant seul. L'Uruguay est partie au Traité sur le commerce des armes, a ratifié le Protocole des Nations Unies contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, et appuie le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'application de l'Instrument international de traçage. Nous sommes d'avis que la réduction de la disponibilité des armes à feu et de l'accès à celles-ci fait partie intégrante de la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, et nous pensons que leur production, leur stockage, leur conservation et leur protection doivent également être pris en considération, en plus des problèmes liés aux munitions. Étant donné que ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus des effets néfastes des armes légères et de petit calibre, il convient d'accorder une attention particulière aux questions liées au genre et aux droits de ces groupes vulnérables.

Nous sommes sérieusement préoccupés par le fait que les conflits armés se déroulent dans les zones peuplées, qui sont également visées par l'utilisation d'armes explosives, infligeant des dommages toujours plus importants aux populations civiles en termes de morts, de blessés et de déplacés. En outre, il y a ce qu'on appelle les effets d'entraînement des attaques et les dommages collatéraux causés aux infrastructures essentielles. L'Uruguay a participé à la réunion régionale sur la protection des civils contre l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, qui s'est tenue à Santiago (Chili) en décembre 2018, et a souscrit à son communiqué final qui, entre autres, soulignait l'importance de promouvoir un plus grand respect du droit international humanitaire et de développer des mesures efficaces pour prévenir les attaques contre les hôpitaux et les écoles. Nous avons également participé à la conférence sur la protection des civils lors de conflits armés en zone urbaine qui s'est tenue à Vienne les 1^{er} et 2 octobre 2019.

Nous devons nous concentrer sur la diplomatie préventive. Les mesures de confiance mutuelle sont essentielles à cet égard. Nous devons mettre un terme à la dynamique de méfiance, qui exacerbe les situations

à risque. Nous appelons les experts, les conseillers techniques et les décideurs politiques à envisager de nouvelles mesures pour instaurer la confiance et promouvoir la transparence entre les États. C'est une condition préalable nécessaire pour faire progresser les négociations sur le désarmement dans un climat de bonne foi et de respect mutuel.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Au nom de la délégation chinoise, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission à sa présente session.

Je voudrais commencer mon intervention par une brève réponse à la déclaration que le représentant des États-Unis a faite hier (voir A/C.1/74/PV.3). La délégation chinoise a été consternée par ses remarques, qui étaient pleines de préjugés idéologiques et de sentiments anachroniques. Nous rejetons catégoriquement les accusations sans fondement qui ont été faites à propos de la Chine. La lumière de la justice brille sans retenue dans le cœur et l'esprit des citoyens du monde. La communauté internationale témoigne collectivement des perversités des États-Unis dans les affaires internationales, au mépris des normes et de la raison. Leurs accusations infondées ne peuvent pas passer par pertes et profits les contributions positives de la Chine à la sécurité internationale et au désarmement, ni dissimuler les graves dommages causés à la paix et à la sécurité internationales par la violation des accords multilatéraux et le retrait des États-Unis, ainsi que leur intimidation unilatérale.

Le monde connaît des changements d'une ampleur inégalée depuis un siècle. La situation internationale en matière de sécurité est devenue de plus en plus complexe et inquiétante, et les processus internationaux de maîtrise des armements et de désarmement sont arrivés à la croisée des chemins et sont confrontés à une série de problèmes importants.

Pour commencer, les États-Unis, dans une tentative désespérée d'obtenir la suprématie en matière de sécurité sur les autres, abaissent sans cesse le seuil d'utilisation des armes nucléaires et transforment l'espace et le cyberspace en nouveaux champs de bataille. De tels actes ont gravement compromis la stabilité stratégique mondiale et augmenté le risque de guerre nucléaire. Deuxièmement, le repli sur soi est en plein essor. Les États-Unis ont mis au rebut le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. L'avenir du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques reste incertain, et le paysage de la

sécurité internationale est en proie à une incertitude sans précédent. Troisièmement, en manquant à leurs engagements et en exerçant une pression maximale, les États-Unis ont continué à aggraver la question nucléaire iranienne et à pousser les tensions au Moyen-Orient jusqu'au point de rupture. Quatrièmement, l'épée à double tranchant des développements technologiques devient de plus en plus visible. L'application militaire de technologies nouvelles et avancées a un impact profond sur la sécurité mondiale, suscitant des préoccupations éthiques et juridiques.

Dans un discours prononcé au Palais des Nations à Genève en janvier 2017, le Président chinois Xi Jinping a exposé la vision de la construction d'une communauté d'un avenir partagé pour l'humanité et a appelé tous les pays à adopter un concept de sécurité commun, global, coopératif et durable. En proposant une solution aux problèmes actuels de sécurité et de développement dans le monde, l'initiative du Président Xi s'inscrit dans le droit fil du Programme de désarmement du Secrétaire général António Guterres.

À cet égard, je voudrais m'étendre davantage sur les positions et les propositions de la Chine. Premièrement, nous devons défendre fermement le multilatéralisme et maintenir et développer davantage le système multilatéral de maîtrise des armements. Compte tenu des circonstances actuelles, tous les États doivent être fermement engagés à maintenir l'autorité et l'efficacité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à œuvrer en faveur de résultats positifs lors de la dixième Conférence d'examen des parties au Traité. Nous soutenons la convocation à New York, en novembre, de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Dans l'intervalle, il est essentiel que nous renforçons le mécanisme de mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques et que nous atténuions les tendances à la politisation au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. La Chine exhorte vivement les États-Unis à mettre en œuvre efficacement leurs obligations conventionnelles en détruisant dès que possible leurs stocks d'armes chimiques existants.

La Chine a toujours été un ardent défenseur du processus international de maîtrise des armements et y a participé. À ce jour, notre pays a adhéré à plus de 20 instruments juridiques multilatéraux relatifs à la maîtrise des armements. Il y a quelques jours, le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères

de la Chine, S. E. M. Wang Yi, a informé l'Assemblée générale (voir A/74/PV.9) que la Chine avait lancé le processus législatif interne en vue de son adhésion au Traité sur le commerce des armes, ce qui atteste de sa détermination sincère à promouvoir le multilatéralisme, à participer activement à la gouvernance mondiale du commerce des armes et à traduire dans les faits le concept de communauté d'un avenir commun pour l'humanité. La Chine s'est toujours acquittée de ses obligations internationales en matière de non-prolifération et a mis en place un mécanisme robuste de contrôle des exportations. La non-prolifération ne doit pas être un outil qui entrave les utilisations pacifiques de la science et de la technologie. Nous sommes fermement opposés à la soi-disant coalition de prudence en matière de contrôle des exportations de haute technologie, qui a été promue par les États-Unis à des fins de concurrence entre les grande puissances.

Deuxièmement, nous devons maintenir la stabilité stratégique mondiale et faire avancer progressivement le processus de désarmement nucléaire. La Chine regrette profondément le retrait des États-Unis du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et s'oppose fermement aux tentatives de ce pays visant à déployer des missiles à portée intermédiaire dans la région Asie-Pacifique. Le véritable objectif de ces mesures est de rechercher des avantages militaires et stratégiques qui pourraient nuire aux efforts internationaux de désarmement nucléaire et menacer la paix et la sécurité régionales.

Dans les circonstances actuelles, nous pensons que tous les États doivent abandonner la mentalité de la guerre froide, œuvrer de concert pour maintenir la stabilité et l'équilibre stratégiques et réduire le risque de guerre nucléaire. Tous les États dotés d'armes nucléaires doivent réaffirmer ce concept important selon lequel les guerres nucléaires ne peuvent pas être gagnées et ne doivent pas être menées. Ils doivent s'engager à ne pas utiliser les armes nucléaires en premier, réduire le rôle de ces armes dans leurs politiques de sécurité nationale et fournir des garanties de sécurité efficaces aux États non dotés d'armes nucléaires. En tant qu'État doté de l'arsenal nucléaire le plus important et le plus avancé dans le monde, les États-Unis doivent assumer sérieusement leur responsabilité spéciale et principale en matière de désarmement nucléaire en répondant à l'appel de la Russie en faveur de l'extension du nouveau Traité de réduction des armes stratégiques, en réduisant sensiblement leur énorme arsenal nucléaire et en créant les conditions propices pour permettre à d'autres États

dotés d'armes nucléaires de participer aux négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Tant que les États-Unis ne réduiront pas leur arsenal pour qu'il soit au même niveau que celui de la Chine, toutes leurs accusations au sujet de la puissance militaire de la Chine seront aussi hypocrites et creuses que faibles et futiles.

Le livre blanc sur la défense nationale de la Chine dans l'ère nouvelle, publié en juin, réaffirme que la Chine poursuivra sa politique étrangère indépendante et pacifique et une politique de défense nationale défensive. Elle ne participera jamais à aucune forme de course aux armements, elle maintiendra ses capacités nucléaires au niveau minimum requis pour les besoins de sécurité nationale, et elle s'engage à ne pas utiliser les armes nucléaires en premier, à tout moment et en toutes circonstances, et à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires. La Chine a fait preuve de la plus grande transparence dans sa stratégie nucléaire et d'une grande retenue dans le développement de son programme nucléaire, ce qui constitue en soi une contribution majeure au désarmement nucléaire.

Troisièmement, nous devons résoudre les problèmes de prolifération par des moyens politiques et diplomatiques. Étant donné la complexité des questions liées à la prolifération, elles ne peuvent être correctement résolues que par le dialogue et la coopération. Le recours à l'unilatéralisme et à des pressions excessives pour imposer des exigences à d'autres parties tout en faisant fi de leurs préoccupations légitimes ne feront que rendre ces questions plus compliquées et plus difficiles à résoudre, ce qui n'est dans l'intérêt d'aucun État.

Le Plan d'action global commun est un accord multilatéral approuvé par le Conseil de sécurité et le seul moyen réaliste et efficace de régler la question nucléaire iranienne. La Chine travaillera avec toutes les parties concernées pour maintenir le cap afin de régler la question nucléaire iranienne par des moyens politiques et diplomatiques, pour s'opposer résolument aux sanctions unilatérales et au contrôle indirect par les États-Unis, et pour remettre la question nucléaire iranienne sur la voie du Plan d'action global commun le plus rapidement possible.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je dois malheureusement être strict avec toutes les délégations, et je demande donc au représentant de la Chine de conclure son intervention.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'est toujours fermement opposée à la militarisation de l'espace et à la course aux armements dans l'espace. Nous sommes profondément préoccupés par les tentatives des États-Unis de dominer l'espace extra-atmosphérique. Nous appelons la Conférence du désarmement à négocier et à conclure dès que possible un instrument international juridiquement contraignant basé sur le projet de traité de la Chine et de la Russie sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. La Chine est fermement opposée à la pratique des États-Unis, qui se servent de la sécurité nationale comme prétexte pour entraver le développement et la coopération en matière de technologies de l'information et des communications.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord dire que nous partageons pleinement les vues exprimées par l'orateur précédent, le représentant de la République populaire de Chine, notre plus proche voisin et partenaire stratégique. Nous déplorons particulièrement la position de nos collègues américains, qui ont clairement perdu même leurs compétences diplomatiques et sont arrivés à un point où ils ne se contentent pas de saper les accords internationaux mais commencent également à entraver physiquement notre travail, ayant décidé pour une raison quelconque qu'ils peuvent décider qui d'entre nous peut venir à notre Siège ici à New York et qui ne peut pas. Une telle discrimination est totalement inacceptable et nous poursuivrons nos efforts pour que le Secrétariat règle cette question le plus rapidement possible. Une différence frappante entre les positions de la Russie et de la Chine et celles des États-Unis et des pays occidentaux est que nous ne changeons jamais nos approches fondées sur des principes, que nous ne nous écartons jamais des normes de bienséance dans les relations internationales, que nous ne nous dérobon pas à nos obligations et que nous ne sapons pas les accords internationaux. Comme je pense que la majorité des membres de la Commission connaissent bien l'approche constructive de la Russie, qui vise à assurer une sécurité égale et indivisible à tous les États sans exception, je ne lirai pas aujourd'hui la déclaration que j'ai préparée, mais je vais distribuer la version imprimée. Je me contenterai de m'attarder sur quelques points essentiels, en me concentrant uniquement sur les faits.

Nous savons tous maintenant que dès les années 90, Washington avait décidé de se retirer du Traité sur les missiles antibalistiques et de détruire la Convention sur les armes biologiques, la Convention

sur les armes chimiques, le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Dans le même temps, il a éliminé le seul organisme national dont il disposait dans ce domaine, la Arms Control and Disarmament Agency. C'est donc au début du nouveau siècle que Washington a été frappé par une sorte d'aberration destructrice. Si cette tendance destructrice se poursuit, nous nous retrouverons bientôt dans une situation où la Première Commission n'aura rien à discuter. Il n'y aura pas de Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, pas de nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, pas de Convention sur les armes biologiques ni de Convention sur les armes chimiques. Le résultat est que les États-Unis sapent le Plan d'action global commun concernant l'Iran, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et même le dialogue sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient alors qu'ils déploient des armes nucléaires sur le territoire d'autres États et continuent de former leurs partenaires non nucléaires à l'utilisation des armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires lui-même est sérieusement menacé. Nous devons convenir que l'avenir n'est guère prometteur.

C'est pourquoi la Russie continue d'insister sur la réalisation de nos initiatives constructives, qui sont soutenues par tous les pays membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de l'Organisation de coopération de Shanghai, du groupe des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et par tous les membres du Mouvement des pays non alignés, c'est-à-dire la grande majorité des États Membres de l'ONU. Et ce sont ces pays qui sont l'avenir du développement mondial.

Qu'il me soit permis de présenter brièvement une comparaison de nos principales propositions. Nous proposons de renforcer le Traité sur la non-prolifération et non de le détruire, comme le font les États-Unis. Nous proposons de nous abstenir de déployer des armes nucléaires sur le territoire d'autres États ou de former les États non nucléaires à la conduite de frappes nucléaires, comme le font les États-Unis. Nous proposons de proroger le Traité sur la réduction des armes stratégiques et non d'abandonner ce dernier accord juridiquement contraignant sur le désarmement nucléaire, comme les États-Unis tentent de le faire. Nous proposons un moratoire sur le déploiement de missiles terrestres à courte et moyenne portée et non leur accumulation, comme le font les États-Unis maintenant

qu'ils ont démantelé le Traité sur la réduction des armes stratégiques. Nous proposons l'entrée en vigueur immédiate du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires au lieu de refuser de le ratifier et de préparer un site d'essai en vue de la reprise des essais nucléaires, comme le font les États-Unis. Nous proposons de lancer un dialogue sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient au lieu de le bloquer, comme le font les États-Unis. Nous proposons la mise en œuvre complète du Plan d'action global commun concernant le programme nucléaire iranien au lieu de violer de manière flagrante les obligations qui en découlent et de punir ceux qui honorent ces obligations, comme le font les États-Unis. Nous proposons d'interdire le déploiement d'armes dans l'espace et l'emploi de la force dans l'espace au lieu d'encourager une course aux armements dans l'espace, comme le font les États-Unis. Nous proposons que la Convention sur les armes biologiques soit renforcée, et non pas affaiblie, comme le font les États-Unis, qui ont refusé de se soumettre à la vérification et qui ont déployé leurs installations biologiques militaires dans le monde entier.

Jepourrais continuer, mais j'en ai malheureusement pas assez de temps. En général, nous sommes encouragés par le fait que les propositions constructives de la Russie sont appuyées par une majorité absolue des États Membres. La seule chose qui nous déconcerte est que nos collègues européens, qui autrefois proclamaient haut et fort leurs principes traditionnels en ce qui concerne les affaires internationales, ont essentiellement renoncé à leur souveraineté par lâcheté et ne font que s'asseoir, la queue entre les jambes, n'osant pas contredire les instructions de Bruxelles et de Washington même dans des domaines où elles sont totalement contraires à leurs intérêts de sécurité nationale. Nous avons tous besoin d'un programme positif. Comme nous le savons tous...

Le Président (*parle en espagnol*) : Je dois demander au représentant de la Fédération de Russie de conclure son intervention.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je conclurai par quelques remarques finales. Je propose de poursuivre nos discussions au sein de la Première Commission sur une note positive à condition, bien sûr, que le pays hôte de l'Organisation des Nations Unies ne prenne pas cette mesure lâche et illégale qui nous empêche tous d'avoir accès à notre Siège commun.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je tiens à m'excuser pour les retards qui, d'après ce que j'ai

compris, se sont produits dans l'interprétation en arabe. Cela sera corrigé.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je voudrais prendre un moment avant de donner la parole à M. Cho Tae-yul, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies. J'ai été informé que ce sera la dernière fois qu'il prendra la parole en Première Commission, car il quittera bientôt New York. Ceux d'entre nous qui ont eu le privilège de le rencontrer savent tous que c'est quelqu'un d'aimable, un bon ami et un excellent diplomate. Je voudrais donc saisir cette occasion pour rendre hommage à sa contribution exceptionnelle à l'ONU et à ses buts et principes. Il nous manquera beaucoup.

M. Cho Tae-yul (République de Corée) *(parle en anglais)* : Je vous remercie pour vos aimables paroles, Monsieur le Président. Je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session et vous assurer, ainsi que les membres du Bureau, du plein appui de ma délégation pour le succès des travaux de la Commission sous votre direction avisée.

Le cadre international actuel de désarmement et de non-prolifération, et en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques, est l'une des plus grandes réalisations de l'ordre international et du multilatéralisme fondés sur des règles et a contribué considérablement à la cause de la paix et de la sécurité internationales. Il a non seulement facilité l'accès aux technologies de pointe à des fins pacifiques tout en limitant la prolifération à des fins malveillantes, mais a également permis d'améliorer la prévisibilité et la stabilité des relations entre les États en matière de sécurité. Aujourd'hui, cependant, cette sécurité internationale fondée sur des règles est menacée, et nous assistons même à un recul des réalisations obtenues à grand prix par le passé, à cause des actions telles que l'utilisation d'agents chimiques et biologiques par des acteurs tant étatiques que non étatiques, l'affaiblissement de l'accord historique sur la maîtrise des armes nucléaires, et une accumulation massive d'armes classiques dans de nombreuses régions du monde, pour ne citer que quelques tendances dangereuses, auxquelles nous devons mettre un terme.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation pour une durée indéfinie, est une occasion en or d'exprimer la volonté unanime de la communauté internationale d'appuyer le multilatéralisme et de prouver que le travail de la communauté du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires contribue réellement à un monde meilleur et plus sûr pour les générations futures. Nous sommes fermement convaincus que le Traité sur la non-prolifération doit demeurer la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et qu'étant donné les différences qui caractérisent l'environnement de sécurité entre les pays et les régions, une approche progressive est le meilleur moyen de parvenir au désarmement nucléaire et à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes également très favorables à la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par les pays visés à l'annexe 2 en vue de son entrée en vigueur, ainsi qu'à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, le plus rapidement possible.

Il y a tout juste une semaine, les pourparlers de travail sur la question nucléaire entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée ont repris en Suède, comme leurs dirigeants en étaient convenus à Panmunjom le 30 juin. Ces discussions d'une journée n'ont abouti à aucun résultat tangible et des divergences profondes entre les deux parties subsistent. Mais nous ne devons pas nous laisser induire en erreur par un pessimisme malsain. Comme l'ont souligné les États-Unis, un héritage de 70 ans de guerre et d'hostilité dans la péninsule coréenne ne peut être surmonté en un seul samedi. Nous espérons sincèrement que la République populaire démocratique de Corée, compte tenu de son engagement en faveur de la dénucléarisation, poursuivra le dialogue avec les États-Unis afin que des progrès puissent être réalisés au plus tôt dans les négociations. Pour sa part, la communauté internationale doit poursuivre ses efforts conjoints pour maintenir cette dynamique en faveur du dialogue, qui a été imprimée au prix d'efforts considérables, alors que nous cherchons une solution négociée au problème nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et que nous œuvrons à l'instauration d'une paix permanente dans la péninsule coréenne. Comme

l'a déclaré le Président Moon dans son discours à l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/74/PV.3), la réalisation de la paix, dans la péninsule et dans le monde entier, sont intrinsèquement liés.

Les nouvelles technologies exigent que nous conjugions nos efforts dans les domaines de l'espace extra-atmosphérique et de la cybersécurité. Nous prenons note des travaux réalisés en 2018 et 2019 par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace et nous espérons que les travaux sur cette question se poursuivront afin de préserver la sécurité et la sûreté de l'espace. Nous nous félicitons également des évolutions récentes en matière de cybersécurité, comme le lancement des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, qui a tenu sa première réunion le mois dernier, et l'accord visant à créer un autre groupe d'experts gouvernementaux dans le courant de l'année. Nous espérons sincèrement que les deux groupes pourront obtenir des résultats productifs et significatifs en tirant parti de leur complémentarité. La République de Corée participera activement au processus du Groupe de travail à composition non limitée dans le but de parvenir à un résultat consensuel.

La République de Corée a déposé cette année un nouveau projet de résolution sur l'autonomisation et l'engagement des jeunes, dans le cadre de sa contribution à la promotion de la 38^e action du Programme de désarmement du Secrétaire général. L'autonomisation des jeunes dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération est importante non seulement pour garantir la diversité, mais aussi et surtout pour former de jeunes experts qui dirigeront nos efforts collectifs à l'avenir. J'espère sincèrement que le projet de résolution que nous présenterons créera un nouvel élan positif pour les discussions sur le désarmement qui sont polarisées et au point mort depuis un certain temps. Je voudrais inviter tous les États Membres à se joindre à cet effort et à se porter coauteurs du projet de résolution.

M^{me} Mudallali (Liban), Vice-Présidente, assume la présidence.

La République de Corée organise également deux manifestations parallèles sur le thème du contrôle des exportations, l'une le 8 octobre, baptisée « Le contrôle des exportations dans la pratique », et l'autre le 14 octobre, qui est le lancement d'un cours de formation en ligne sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité,

qui sera co-organisée par le Japon, les États-Unis et le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Elles s'inscrivent dans le cadre de nos efforts visant à partager nos données d'expériences et nos pratiques les plus efficaces en matière de mise en œuvre du contrôle des exportations et à fournir une assistance en matière de renforcement des capacités et d'éducation. La République de Corée, qui est membre de tous les régimes multilatéraux de contrôle des exportations existants et l'un des principaux pays dans ce domaine, s'est engagée à travailler avec la communauté internationale pour renforcer la coopération internationale en matière de contrôle des exportations.

Je voudrais terminer sur une note personnelle. Comme le Président a eu l'amabilité de le mentionner en me donnant la parole, il s'agit en fait de la dernière réunion de la Première Commission à laquelle j'assisterai, puisque je quitterai bientôt New York après un tour de service de trois ans qui met fin à ma carrière diplomatique longue de 40 ans. J'ai eu grand plaisir à travailler avec tous nos collègues à la construction et à la pérennisation de la paix dans le monde, et à être Président de la Commission de consolidation de la paix en 2017, un honneur et un privilège particulier. Je souhaite à tous mes collègues tout le succès possible dans la poursuite de leurs efforts.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Je voudrais moi aussi dire que ce fut un grand plaisir et un honneur de travailler avec le représentant de la République de Corée et lui souhaiter bonne chance dans ses futures entreprises.

M^{me} Pylvänäinen (Finlande) (*parle en anglais*) :

En plus de la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne et de celle faite par le représentant de la Suède au nom des pays nordiques, je voudrais souligner quelques questions clés à titre national.

Beaucoup a déjà été dit sur le contexte difficile de notre réunion de cette année, et à juste titre. La période actuelle est en effet difficile pour la maîtrise des armements et le désarmement, ainsi que pour la coopération multilatérale en général. Une description particulièrement appropriée de notre situation actuelle est celle que le Président de l'Assemblée générale a faite lorsqu'il a parlé d'un « déficit de confiance » comme étant une préoccupation majeure pour le monde d'aujourd'hui (A/73/PV.87, p.2). Presque nulle part ailleurs, cela n'est plus évident et plus dangereux que dans le domaine de la maîtrise des armements. L'instauration, ou plutôt le rétablissement, de la confiance doit donc être le principal objectif de nos délibérations cette année.

Le renforcement du dispositif international de maîtrise des armements nécessite la confiance entre les États, l'assurance que les accords sont respectés et l'application du principe de responsabilité lorsque ce n'est pas le cas. Elle nécessite des institutions multilatérales fortes et une mise en œuvre nationale efficace, soutenue par des efforts internationaux de renforcement des capacités. Progresser sur tous ces fronts est notre responsabilité commune et devrait guider tous nos travaux cet automne.

Quelles sont les mesures les plus urgentes que nous devrions prendre? En matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires, nous devons nous concentrer sur la réussite de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les discussions tenues à la troisième session du Comité préparatoire en mai ont permis de clarifier les positions des délégations. Au cours de cette session de la Première Commission, nous devrions poursuivre nos efforts pour identifier les points communs et les domaines de travail à poursuivre dans l'optique de la Conférence d'examen de l'année prochaine. Pour progresser dans le domaine du désarmement nucléaire, une réflexion nouvelle et innovante est absolument nécessaire. La Finlande est heureuse de participer à la fois à l'initiative « Stepping Stones » et à l'initiative intitulée « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ». Nous nous félicitons également de l'attention accrue accordée à la réduction des risques nucléaires. Nous avons appuyé les travaux de l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) en matière de réduction des risques et sommes heureux d'organiser la semaine prochaine une manifestation parallèle avec l'Institut et d'autres partenaires sur cette question.

Dans un environnement de plus en plus instable, la prévisibilité et la stabilité que peuvent apporter des instruments efficaces de maîtrise des armements sont plus importantes que jamais. Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, avec ses mécanismes de transparence intégrale, en est un exemple. Nous appelons les États-Unis et la Russie à le prolonger dès que possible, ce qui donnerait le temps nécessaire à un dialogue sur de nouveaux arrangements, y compris sur les armes nucléaires non stratégiques. Le renforcement de la coopération en matière de sécurité nucléaire est également essentiel. Le terrorisme nucléaire, par exemple, est un défi que nous devons relever ensemble. Ayant servi ces deux dernières années comme coordonnateur international de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, nous sommes plus que jamais convaincus de la valeur du type de coopération pratique et concrète qu'elle favorise. Nous

encourageons tous les pays qui n'en sont pas encore membres à y adhérer.

En ce qui concerne les armes chimiques, notre priorité la plus urgente est de maintenir la norme contre l'utilisation d'armes chimiques et de veiller à ce que ceux qui la violent aient à répondre de leurs actes. Le premier pas vers l'application du principe de responsabilité est l'attribution. Depuis l'année dernière, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) s'est acquittée avec diligence de la tâche qui lui a été confiée d'identifier les utilisateurs d'armes chimiques, et ce de manière professionnelle, impartiale et objective. Pour cela, le personnel dévoué de l'OIAC mérite tout notre soutien et notre respect. Au lieu de cela, nous avons été témoins de tentatives délibérées de miner l'intégrité de l'OIAC dans son ensemble. C'est tout simplement inacceptable. Sans institutions fortes, il ne peut y avoir de mise en œuvre efficace de nos traités. En sapant l'indépendance des organisations des traités, nous sapons les traités eux-mêmes. À l'avenir, il est de notre devoir de veiller à ce que l'OIAC dispose de l'appui et des ressources nécessaires pour remplir pleinement son mandat. Mais même dans ce cas, la responsabilité finale de l'obligation de rendre des comptes incombe au Conseil de sécurité. Nous n'avons pas encore vu le Conseil assumer pleinement cette responsabilité.

La mise en évidence de l'importance de la maîtrise des armements conventionnels été l'un des nombreux mérites du Programme de désarmement du Secrétaire général l'année dernière. En ce qui concerne les armes classiques, notre tâche est claire. Il s'agit d'assurer la mise en œuvre effective des engagements pris dans le cadre des différents instruments dans ce domaine. L'aide internationale est souvent essentielle dans cette entreprise. La Finlande est heureuse de coopérer avec l'UNIDIR sur la gestion des armes et des munitions et de soutenir le précieux travail des organisations non gouvernementales et de la société civile sur les armes légères et de petit calibre, notamment en finançant le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements. Nous nous félicitons du lancement, dans le courant du mois, du nouveau fonds appelé « Entité 'Sauver des vies' » et nous attendons avec intérêt de contribuer à ses travaux à l'avenir.

Cinq ans après son entrée en vigueur, le Traité sur le commerce des armes a déjà fait ses preuves. La promotion de sa mise en œuvre au niveau national et son universalisation restent des priorités essentielles.

Avec plus de 100 États qui en sont devenus parties jusqu'à présent, les progrès de l'universalisation ont été remarquables. L'annonce récente de la Chine d'adhérer au Traité est de très bon augure. Nous espérons que cela encouragera d'autres grands exportateurs et importateurs d'armes à nous rejoindre, dans la région et au-delà. Le Traité sur le commerce des armes joue également un rôle de précurseur en matière de violence fondée sur le genre. Nous sommes très heureux que l'importance de la lutte contre la violence fondée sur le genre et de l'intégration de la dimension de genre soit de plus en plus soulignée dans la mise en œuvre d'autres instruments de maîtrise des armements, car il s'agit là d'un élément clé du respect de nos engagements en vertu de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

La Finlande a participé activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. Notre objectif est de mettre en place un cadre normatif efficace pour ces systèmes d'armes, qui sera adopté par consensus par toutes les parties au processus. Il s'agit d'un objectif ambitieux, mais que la Finlande s'efforcera pleinement d'atteindre. Les 11 principes directeurs adoptés par le Groupe d'experts gouvernementaux constituent une excellente base sur laquelle les États peuvent maintenant commencer à élaborer un résultat pratique. Seule option possible, le Groupe est le cadre approprié pour les négociations sur cette question extrêmement complexe. Nous sommes favorables à un nouveau mandat, tel que proposé en août, avec l'objectif clair d'obtenir des résultats concrets d'ici à 2021. Avec de la patience et de la souplesse de part et d'autre, nous pourrions parvenir à un résultat auquel toutes les parties pourront se rallier. Nous ne devons pas aspirer à moins.

Forts de cet objectif global – c'est-à-dire le renforcement du système international fondé sur des règles et des institutions qui travaillent à son maintien – nous nous réjouissons de travailler avec la présidence et toutes les délégations pour faire de cette session un succès.

M. Aryasinha (Sri Lanka) (*parle en anglais*) :
Tout d'abord, Sri Lanka voudrait se joindre aux autres délégations pour féliciter l'Ambassadeur Llorenty Solíz, Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie, ainsi que les autres membres du Bureau pour leur élection, et leur souhaiter plein succès dans le travail qui les attend. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, pour l'appui constant dont ils

ont fait preuve en s'efforçant de réaliser nos objectifs de désarmement à l'échelle mondiale.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Alors que nous approchons du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies l'année prochaine, le moment est venu de faire le bilan de nos réalisations et des défis qui nous attendent. Le débat de haut niveau de l'Assemblée générale s'est achevé la semaine dernière avec un message clair des États Membres de l'Organisation des Nations Unies sur la nécessité d'adhérer au multilatéralisme dans notre quête collective de solutions communes aux questions du développement et de la paix et de la sécurité internationales.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 aura lieu l'année prochaine dans un environnement international incertain. Nous attachons une grande importance à la promotion et au plein respect sans délai de la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi qu'au respect de ses trois piliers, qui font partie intégrante de l'action mondiale visant à renforcer la paix et la sécurité internationales. La menace des armes nucléaires demeure plus alarmante que jamais et constitue la plus grande des menaces auxquelles l'humanité est actuellement confrontée. L'essai ou l'emploi de ces armes pourrait avoir les conséquences les plus catastrophiques pour la vie sur notre planète. Sri Lanka demeure fermement attachée à la non-prolifération et opposée aux armes nucléaires. À cet égard, nous soulignons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit rester la pierre angulaire de l'accord multilatéral de désarmement. Nous avons été parmi les premiers États à signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1968 et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en 1996, et nous avons appuyé l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2017.

C'est lorsque Sri Lanka présidait le Mouvement des pays non alignés qu'un appel a été lancé en faveur d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et Sri Lanka a présenté les résolutions 32/88 A et B, qui ont conduit à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978. Nous avons lancé cet appel compte tenu de la lenteur des progrès

en matière de désarmement à l'époque. Quelque quatre décennies plus tard, la situation reste malheureusement sombre et nous semblons avoir atteint une impasse. Il nous faut en sortir le plus rapidement possible. Nous appuyons fermement la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et nous appelons à sa mise en œuvre effective. Nous appelons également à prendre des mesures concrètes en vue de créer des zones exemptes d'armes de destruction massive et à faire fond sur celles qui existent, en particulier dans les régions où ces zones n'ont pas été créées.

En tant que pays qui a connu près de trois décennies de conflit terroriste séparatiste, y compris, tout récemment, les attentats terroristes extrémistes commis le dimanche de Pâques au début de cette année, Sri Lanka est consciente des dégâts et des destructions causés par les armes légères et de petit calibre et le commerce illicite de ces armes, qui permet aux acteurs non étatiques d'y avoir facilement accès et de les acquérir illégalement.

Dans le cadre du développement et de la réconciliation post-conflit, Sri Lanka s'emploie à être exempte de mines d'ici à 2020 et à progresser sur la voie du désarmement humanitaire, le Gouvernement travaillant en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et un certain nombre d'organisations non gouvernementales de déminage et d'organisations locales. Il convient de noter que notre armée est responsable de près de 90 % des mines enlevées, permettant ainsi aux personnes déplacées d'être rapidement réinstallées et aux zones en question d'être réaménagées. En conséquence, en décembre 2017, Sri Lanka est devenue le 163^e pays à adhérer à la Convention sur les mines antipersonnel (Convention d'Ottawa). À peine quelques mois plus tard, en mars 2018, nous sommes devenus le 103^e État partie à la Convention sur les armes à sous-munitions, bien que nous n'ayons jamais utilisé de telles armes et que nous en ayons été accusés à tort par certaines parties en mal de fausse propagande à bon marché.

Pour preuve de notre engagement en faveur du désarmement, nous avons eu l'honneur de présider en novembre 2015 la Réunion des Hautes Parties contractantes chargée d'examiner la Convention sur certaines armes classiques. Ayant entamé des discussions au niveau de l'État sur les systèmes d'armes létaux autonomes dans le cadre de notre présidence, qui a ouvert la voie à la création en 2016 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans

le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, nous appuyons les débats en cours dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux et encourageons la poursuite de ces processus. En septembre, Sri Lanka a aussi présidé l'Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, dont elle a dirigé le processus de préparation et de coordination au cours de l'année écoulée, avec l'aide du Comité de coordination.

Nous devons également veiller à ce que l'espace soit exempt de conflit, et il est impératif d'empêcher qu'il soit militarisé ou que des armes y soient implantées. C'est pour ces raisons que depuis plus de deux décennies, Sri Lanka et l'Égypte ont été heureuses de déposer chaque année un projet de résolution intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace ». Nous cherchons à nouveau cette année un appui à cet important projet de résolution, que Sri Lanka aura l'honneur de présenter au sein du groupe thématique sur la négociation d'un instrument multilatéral sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Sri Lanka tient à réaffirmer l'importance cruciale de la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Dans les déclarations de Sri Lanka à la Conférence du désarmement, nous nous sommes efforcés de mettre en évidence la manière dont les paysages stratégiques régionaux et internationaux sont de plus en plus limités, ce qui souligne plus que jamais à quel point il est important de veiller à ce que la Conférence du désarmement accomplisse sa tâche essentielle qui consiste à traiter ces problèmes par le biais de la négociation de traités sur le désarmement. Sri Lanka a toujours contribué à cet objectif, plus récemment durant son mandat à la présidence de la Conférence du désarmement en 2018, lorsqu'une percée a été réalisée par la décision CD/2119, qui a vu tous les membres de la Conférence accepter de créer cinq organes subsidiaires pour commencer les travaux de fond sur tous les points de son ordre du jour. Il convient de noter que ce résultat a été obtenu en dépit de la conjoncture mondiale difficile, dans laquelle, d'une part, certaines parties ont exprimé des préoccupations concernant la pertinence actuelle de la Conférence du désarmement, et de l'autre, beaucoup ont réaffirmé combien il est urgent de sortir de l'impasse actuelle. À l'époque, prenant la parole lors du débat de haut niveau de la Conférence du désarmement en février, le Secrétaire général António Guterres s'est félicité de la décision, déclarant : « Je pense que la Conférence a pris le meilleur départ depuis près de deux décennies, et

j'attends avec intérêt de faire fond sur cette dynamique nouvelle ».

Il est regrettable que la tâche difficile de parvenir à un consensus et une dynamique qui a débuté avec la décision CD/2119, la désignation ultérieure des coordonnateurs des cinq groupes de travail et le précieux travail entrepris en application de la décision, n'aient pas pu se poursuivre. Sous différentes présidences au cours du premier semestre de 2019, les membres de la Conférence du désarmement ont tenté de faire des progrès en présentant deux projets de programme de travail et deux projets de décision visant à faciliter les débats de fond par des organes subsidiaires, qui ont été examinés en détail. Pourtant, l'impasse a continué jusqu'à la fin de l'année 2019 pour la Conférence.

Au moment où la Conférence du désarmement commence sa session de 2020 sous la présidence de l'Algérie, membre du Groupe des 21, il faut espérer que des mesures concrètes seront prises sérieusement pour sortir de l'impasse et faire progresser les négociations de fond sur les questions essentielles. Cela enverrait également un message positif à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2020, qui doit prendre un bon départ et envoyer de bons signaux par une convergence de la volonté politique si l'on veut qu'elle soit couronnée de succès. Dans ce contexte, Sri Lanka considère qu'il est important de revenir au consensus qui a abouti à la décision CD/2119 de la Conférence et espère que cela peut constituer un moyen de combler les lacunes existantes et permettre à la Conférence du désarmement de se rapprocher de l'exécution de son mandat. Nous voudrions encourager des consultations de la présidence et une coordination constructives en vue de parvenir à des progrès significatifs dans les travaux de la Conférence du désarmement, afin d'éviter une répétition de la situation regrettable à laquelle elle a dû faire face au cours des derniers mois. Je puis assurer la Commission que Sri Lanka se tient prête à apporter son soutien à des mesures concrètes et à des propositions dans le sens de toute démarche de retour au travail de fond de la Conférence du désarmement.

M. Hassan (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation félicite le Président pour sa direction des travaux de la Première Commission et a confiance en sa capacité et en celle du Bureau à les mener à bien, y compris les questions les plus importantes pour l'Égypte.

Nous nous associons pleinement aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, de la Tunisie au nom du Groupe des États arabes, de la Zambie au nom du Groupe des États d'Afrique, et de mon propre pays, l'Égypte, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/74/PV.3).

Les régimes de désarmement et de non-prolifération sont confrontés à des défis croissants qui augmentent la charge que nous avons d'examiner la mise en œuvre de nos engagements en matière de désarmement et exigent que l'Organisation des Nations Unies s'y attaque objectivement et de manière globale afin de concentrer ses efforts directement sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans tous ses travaux. Le défi le plus grave est la détérioration évidente des conditions de sécurité aux niveaux régional et international, y compris la remise en cause par certaines grandes puissances de leurs engagements vis-à-vis du système multilatéral, le début d'une nouvelle course aux armements, une hâte à développer des arsenaux nucléaires et leurs vecteurs, la concurrence dans le domaine des technologies de l'information et des communications et l'intelligence artificielle, et un regain d'intérêt pour une course aux armements dans l'espace. C'est une course qui ne peut être gagnée et qui ne peut entraîner que la détérioration de la sécurité à l'échelle internationale, et créer davantage de risques que des guerres destructrices puissent éclater, qu'elles soient intentionnelles ou non.

L'Égypte est profondément préoccupée par la remise en cause des efforts de désarmement nucléaire et l'incapacité à parvenir à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à mettre en œuvre les engagements pris lors des différentes conférences d'examen du Traité, en particulier ceux relatifs à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la Conférence d'examen de 1995, qui fait partie intégrante de la prorogation du Traité pour une durée indéfinie. À cet égard, l'Égypte s'est félicitée de l'adoption par l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, de la décision 73/546, qui priait le Secrétaire général de tenir une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous insistons sur le fait que cette conférence devrait déboucher sur des arrangements conclus librement pour la région et par consensus, offrant une occasion importante et historique de mettre en œuvre les engagements convenus par le dialogue et

la négociation, sans montrer du doigt un pays particulier de la région. L'Égypte attend avec intérêt de voir toutes les parties prenantes participer à la conférence de bonne foi, d'autant que ce forum attendu de longue date vise à mettre en place un régime de sécurité stable et durable au Moyen-Orient qui permette de répondre aux préoccupations de sécurité de tous les pays de la région. Nous sommes convaincus que tous nos partenaires soutiendront cette conférence sur la base de leurs annonces de contributions, de leurs engagements et de leur crédibilité dans le domaine du maintien de la paix et la sécurité internationales. En outre, nous estimons qu'il est extrêmement important de conjuguer nos efforts pour que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2020 soit couronnée de succès.

Pour ce qui est des nouvelles menaces à la sécurité, nous tenons à réaffirmer l'importance de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'Égypte attend avec intérêt de tenir des négociations en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant qui traite les lacunes existantes dans ce domaine en interdisant le déploiement d'armes offensives ou défensives dans l'espace, ainsi que des attaques armées contre les satellites et la mise au point d'armes spécifiquement conçues pour atteindre des cibles dans l'espace. Nous nous félicitons également des progrès accomplis dans le cadre des débats du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, créé en application de la résolution 72/250 de l'Assemblée générale, sur le recensement des éléments complets et équilibrés qui devraient servir de base à des négociations sur un tel instrument.

Compte tenu de l'importance croissante des technologies de l'information et des communications en tant qu'élément essentiel des infrastructures stratégiques de tous les États en matière de stabilité et de sécurité, l'Égypte plaide vigoureusement pour la mise au point par l'ONU de règles contraignantes visant à assurer une sécurité égale pour tous et à éviter que le cyberspace ne soit transformé en un théâtre de conflit et d'agression. Nous attendons également avec intérêt la réussite du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé en application de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale, et nous espérons que ses progrès concrets seront à la mesure de la menace posée

à la sécurité internationale par l'usage malveillant et nocif de ces technologies.

Pour terminer, nous tenons à assurer la Commission de notre disposition à coopérer pleinement avec la présidence afin d'obtenir des résultats concrets à la présente session, en conformité avec l'intérêt qu'a l'Égypte à réaliser les progrès que nous voulons sur les questions du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de la sécurité internationale, tout en soutenant les efforts déployés par les Nations Unies dans ce domaine important qui peut aider à promouvoir une sécurité commune pour tous. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre espoir que la Première Commission adoptera un programme de travail par consensus le plus rapidement possible, ce qui lui permettra de s'acquitter de ses tâches de manière efficace et de s'attaquer à un grand nombre des préoccupations des délégations. Cela peut être réalisé grâce à la bonne mise en œuvre des engagements pris au titre de l'accord avec le pays hôte par les voies appropriées.

M. Nimchynski (Ukraine) (*parle en anglais*) :

Au nom de la délégation ukrainienne, je tiens à féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection.

Nous estimons que la Première Commission sera probablement le mécanisme universel le plus efficace dans la boîte à outils actuelle du désarmement. L'Ukraine réitère son adhésion systématique à une approche multilatérale dans ce domaine, et nous œuvrons ensemble avec les États qui sont disposés à contribuer au renforcement du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, étant donné que les tendances récentes ont montré que nous devons prendre des mesures pour empêcher son affaiblissement. Je tiens à rappeler à la Commission qu'en août, nous avons perdu le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, une autre pierre angulaire du régime de maîtrise des armements. Nous sommes extrêmement préoccupés par la possibilité que sa fin conduise à une plus grande accumulation de missiles nucléaires et classiques qui aurait un impact destructeur sur la sécurité en Europe.

L'Ukraine est un exemple flagrant de l'inefficacité des garanties de sécurité données par les États dotés d'armes nucléaires, en échange de leur décision de se débarrasser de puissants arsenaux nucléaires. Le Mémoire de Budapest de 1994 sur les garanties de sécurité ont lié, sur le plan politique, la dénucléarisation de l'Ukraine au respect de son intégrité

de la part des puissances nucléaires, mais la violation continue de cet engagement par la Russie n'encourage pas les proliférateurs à prendre des mesures en vue du désarmement nucléaire. Au contraire, elle peut contribuer à ce que la dissuasion nucléaire soit perçue comme un recours contre les menaces militaires aussi bien nucléaires que classiques.

L'Ukraine continue d'appuyer le développement du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et demande à tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait de conclure et d'appliquer scrupuleusement les accords de garanties généralisées avec l'Agence et de conclure et d'appliquer leurs protocoles additionnels. L'application de ses garanties par l'Ukraine se fait dans le strict respect du droit international, du statut de l'AIEA et de l'accord entre l'Ukraine et l'AIEA sur l'application des garanties sur la base de son protocole additionnel. En conséquence, toutes les installations et matières nucléaires en Crimée continuent d'être couvertes par l'accord de garanties et un protocole additionnel. Nous soutenons l'approche stable et cohérente de l'AIEA, qui a prouvé de façon fiable qu'elle ne peut jamais être utilisée pour des tentatives insolentes de reconnaître un changement dans le statut de la Crimée. Nous tenons à souligner que les efforts déployés par la Russie pour étendre sa juridiction en vertu de l'accord de 1985 entre l'AIEA et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur les installations et matières nucléaires en Crimée seront considérés comme nuls et non avenue.

Réaffirmant son appui à une approche multilatérale du désarmement et de la non-prolifération, l'Ukraine souligne l'importance de l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de la négociation et de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement, et de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient. L'Ukraine reconnaît également le rôle clef joué par les instruments de maîtrise des armements classiques, dont la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur les mines antipersonnel (Convention d'Ottawa) et le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Le trafic d'armes classiques alimente les conflits et le terrorisme mondial et constitue un grave obstacle à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement.

L'agression militaire russe contre l'Ukraine menée par des forces militaires régulières dotées d'armes classiques et de munitions modernes, a compromis sévèrement le système de maîtrise des armements classiques en place. Dans ce contexte, il est extrêmement préoccupant qu'en 2019 la Fédération de Russie continue de transférer d'énormes quantités de matériel militaire vers l'est de l'Ukraine, déstabilisant ainsi délibérément la situation dans notre pays et ignorant totalement les appels lancés par la communauté internationale en vue d'un contrôle effectif. En outre, la présence russe en Crimée en mer d'Azov et en mer Noire constitue une menace. Nous voyons la Russie transformer progressivement la région de la mer Noire en un terrain de jeu militaire, avec la Crimée occupée convertie en une forteresse fortement militarisée.

À cet égard, j'aimerais rappeler à la Commission la résolution 73/194 sur le problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov. La résolution a condamné la poursuite de l'occupation temporaire de cette partie du territoire de l'Ukraine et prié instamment la Fédération de Russie, en tant que Puissance occupante, de retirer ses forces militaires de la Crimée et de mettre fin à son occupation temporaire du territoire ukrainien sans plus tarder. Je tiens à souligner qu'en elle-même, la présence de forces russes en Crimée porte atteinte à la souveraineté nationale, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et compromet la sécurité et la stabilité non seulement de l'Ukraine, mais aussi de ses voisins et d'autres pays plus lointains. Si nous ne réglons pas ce problème maintenant, la militarisation de la Crimée pourrait avoir de lourdes conséquences pour la sécurité non seulement en mer Noire, mais aussi dans l'ensemble de l'Europe du Sud et en Afrique du Nord, ainsi qu'au Moyen-Orient et en Méditerranée.

Nous nous réunissons chaque année à la Première Commission pour discuter des questions les plus urgentes ayant trait au désarmement et à la non-prolifération. Notre système de sécurité moderne est vulnérable et indivisible, ce qui signifie que même des questions régionales négligeables peuvent avoir une portée mondiale et de graves conséquences pour les États éloignés. Seuls des efforts conjoints et une volonté politique forte peuvent réduire au minimum l'impact des menaces et des problèmes posés par les armes de destruction massive et les armes classiques.

Pour terminer, au nom de ma délégation, j'espère que la Commission pourra mener ses travaux de manière productive pour contribuer à la réalisation de l'objectif louable de renforcer la sécurité et la sûreté de notre monde.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Madame, pour votre élection au Bureau de la Première Commission. La Commission peut compter sur l'appui et la coopération de la Norvège tout au long de ses délibérations.

La Norvège est pleinement attachée à l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous ne pouvons atteindre cet objectif que grâce à l'élimination équilibrée, mutuelle, irréversible et vérifiable de ces armes. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire de nos efforts en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La Norvège œuvre à la pleine mise en œuvre du Traité. Nous nous félicitons de l'initiative intitulée « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », lancée par les États-Unis. Nous soulignons également l'importance de promouvoir des mesures visant à réduire le risque d'emploi d'armes nucléaires. La vérification du désarmement nucléaire est importante si nous voulons faire des progrès. Le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire a adopté par consensus un rapport en avril (voir A/74/90), et le Président du Groupe présentera ce rapport et les activités du Groupe en détail à la Première Commission le 18 octobre. L'une des conclusions figurant dans ce rapport est que la vérification est essentielle au processus de désarmement nucléaire et à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Pour soutenir les efforts que nous déployons à l'ONU, la Norvège continue de jouer un rôle stratégique dans le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire et le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Il reste encore beaucoup à faire, et par conséquent, la Norvège compte soumettre un nouveau projet de résolution sur la vérification du désarmement nucléaire, pour lequel nous solliciterons l'appui de tous les États Membres de l'ONU.

La Norvège plaide en faveur de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que de la négociation et de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) constituent la norme mondiale en matière de vérification, ce qui permet à l'AIEA de s'assurer du respect des obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les programmes d'armes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée demeurent inacceptables. Seule une solution politique à la situation sur la péninsule coréenne peut être une solution viable, et nous appuyons fermement les résolutions du Conseil de sécurité sur la question. Les mesures prises par l'Iran pour réduire ses engagements au titre du Plan d'action global commun sont une source de vives préoccupations. Nous exhortons l'Iran à revenir sur cette décision et à coopérer pleinement et sans plus tarder avec l'AIEA. Nous regrettons que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire ait été annulé parce que la Russie n'a pas honoré ses engagements, et nous exhortons les États-Unis et la Russie à proroger le nouveau Traité START et à étendre sa portée.

Nous demeurons profondément préoccupés par le fait que le régime syrien est toujours en possession d'armes chimiques. Le rapport de la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur l'incident de Douma a conclu qu'une attaque aux armes chimiques avait eu lieu. Nous appuyons fermement les efforts de l'Équipe d'enquête et d'identification visant à identifier les auteurs de ces atrocités. Nous sommes choqués par l'utilisation répétée d'armes chimiques au cours des dernières années et nous réaffirmons notre point de vue, à savoir que toute violation de la norme mondiale contre l'emploi de ces armes est inacceptable. La Convention sur les armes biologiques demeure un pilier essentiel du dispositif mondial de désarmement, et nous sommes préoccupés par sa situation financière difficile.

Le cyberspace est le fondement même de notre infrastructure mondiale. La sécurité et la stabilité des réseaux numériques sont également une question de sécurité mondiale et nationale. Notre dépendance vis-à-vis des technologies numériques a créé de nouvelles vulnérabilités. Nous sommes tous confrontés à de graves menaces qui pèsent sur nos infrastructures critiques, nos économies et nos institutions démocratiques, et nous saluons l'attention accrue que l'ONU accorde à ces questions. Nous devons veiller à ce que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité

internationale et le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale se complètent. Ces deux processus doivent faire fond sur les réalisations des groupes d'experts gouvernementaux qui les ont précédés et préserver l'engagement en faveur de la paix et de la stabilité internationales tout en garantissant la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La Norvège est fière d'assumer la présidence de la quatrième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Vingt ans après son entrée en vigueur, la Convention reste un outil important pour la protection des populations contre les mines terrestres. Elle a établi une norme solide, et notre ambition est de parvenir à un monde exempt de mines d'ici à 2025. Nous comptons saisir l'occasion offerte par la Conférence d'examen pour appeler de nouveau l'attention politique sur le rôle essentiel de la Convention, et nous demandons instamment à tous les États parties d'apporter leur contribution pour que la Conférence aboutisse à des résultats solides.

Nous devons lutter contre le commerce irresponsable et illicite des armes légères et de petit calibre sous toutes ses formes. Le Traité sur le commerce des armes est en train de gagner du terrain et a établi des normes fondamentales pour un commerce responsable. Nous soulignons l'importance pour tous les efforts de maîtrise des armements de prendre en compte les questions de genre, et nous avons montré l'exemple durant notre présidence de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

C'est un plaisir pour la Norvège, qui est un partenaire actif et fiable en vue de l'amélioration de notre avenir commun, de présider le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. Le Code de conduite de La Haye est un instrument multilatéral de transparence et de renforcement de la confiance relatif à la prolifération des missiles balistiques. À ce jour, 140 pays ont souscrit au Code de conduite, et nous déployons des efforts en vue de son universalisation.

M. Auväärt (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Vice-Présidente, pour votre élection au Bureau de la Première Commission à sa soixante-quatorzième session.

Tout en souscrivant à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.3), nous aimerions mettre en exergue quelques points précis à titre national.

Nous sommes préoccupés par la détérioration de l'environnement international en matière de sécurité et la montée des tensions ces dernières années. Nous sommes confrontés aujourd'hui à des menaces graves et complexes. Dans cette situation incertaine, nous devons faire un effort collectif pour préserver et renforcer les institutions existantes et le dispositif de non-prolifération et de maîtrise des armements. L'efficacité et la viabilité des régimes de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement exigent le plein respect, la mise en œuvre et l'application effective des règles et des accords par toutes les parties.

À l'approche de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue pour l'année prochaine, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour défendre et renforcer davantage le rôle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (en tant que principal instrument multilatéral en matière de sécurité internationale. Depuis son entrée en vigueur en 1970, le Traité est la pierre angulaire de nos efforts mondiaux en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Estonie partage l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires et demeure favorable à une approche graduelle, mise en œuvre de façon réaliste et responsable. À cette fin, l'Estonie est favorable au lancement de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Dans ce contexte, je voudrais exprimer notre vif souhait de participer à ces négociations à l'avenir, et nous réitérons la demande faite par l'Estonie depuis 2001 pour qu'elle puisse participer pleinement et dans des conditions d'égalité aux travaux de la Conférence.

L'Estonie regrette que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit pas encore entré en vigueur. Nous appuyons tous les efforts internationaux déployés à cette fin et nous appelons tous les États, en particulier les pays visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité sans plus tarder. Nous constatons également avec préoccupation que la prolifération des missiles balistiques, notamment ceux qui sont capables d'emporter des armes nucléaires, demeure un grave problème. Nous pensons que le Régime de contrôle de la

technologie des missiles (RCTM) et le Code de conduite de La Haye jouent un rôle important pour prévenir la prolifération de ces missiles, et que l'adhésion de l'Estonie et de tous les membres de l'Union européenne au RCTM permettrait de le renforcer, ainsi que les efforts internationaux de non-prolifération en général.

Le non-respect des principes fondamentaux de longue date du droit international et de leurs obligations internationales par certains États au cours des dernières années est une source de vives préoccupations pour l'Estonie. Les incidents récurrents survenus au cours de ces dernières années impliquant l'utilisation d'armes chimiques ont gravement compromis l'interdiction universelle contre de tels actes. Il est essentiel de maintenir et de promouvoir davantage la norme mondiale interdisant les armes chimiques et de renforcer l'efficacité de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Nous considérons qu'il est extrêmement important qu'à sa session extraordinaire de juin, la Conférence des États parties à la CIAC ait décidé de renforcer la capacité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques et de créer un mécanisme universel d'établissement des responsabilités. Nous nous félicitons de la création de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC et nous félicitons son Secrétariat technique pour les progrès accomplis à ce jour. Nous attendons avec intérêt le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification, et nous appelons la République arabe syrienne à coopérer pleinement avec elle. L'Estonie appuie les efforts déployés dans le cadre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a été un instrument clef pour la stabilité stratégique, la non-prolifération nucléaire et la maîtrise des armements au cours des trois dernières décennies. La Russie a mis au point et déployé un système de missiles, en violation de ce Traité. Nous regrettons vivement que la Russie n'ait pas répondu aux graves préoccupations qui ont été exprimées à maintes reprises au sujet de son non-respect des dispositions du Traité.

Le programme de missiles et d'armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée va à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité et constitue une menace pour la paix et la sécurité mondiales. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir d'autres actes de provocation et à prendre des mesures concrètes

en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. En attendant, tous les pays doivent appliquer strictement les sanctions en vigueur. Par ailleurs, l'Estonie continue d'appuyer le Plan d'action global commun et la mission à long terme de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de vérifier et de contrôler le respect par l'Iran de ses obligations dans le domaine nucléaire. Nous sommes vivement préoccupés par les mesures que l'Iran a prises depuis le mois de juillet et qui sont incompatibles avec ses obligations nucléaires découlant du Plan d'action global commun, comme l'a indiqué le Directeur général de l'AIEA. Nous demandons instamment à l'Iran de renoncer à ces activités, de s'abstenir de prendre d'autres mesures dans ce sens et de coopérer pleinement avec l'AIEA.

L'Estonie a continué de contribuer au déminage humanitaire et à la lutte antimines. Elle notamment apporté son appui au Service de la lutte antimines des Nations Unies, ainsi qu'à des projets humanitaires dans des cadres bilatéraux et internationaux. À l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention d'Ottawa, nous espérons que la quatrième Conférence d'examen du Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel évaluera les progrès accomplis en ce qui concerne ses objectifs pour 2025 et imprimera un nouvel élan aux efforts en faveur de l'universalisation de la Convention et de l'amélioration de la mise en œuvre des obligations qui en découlent. Nous appuyons également les efforts visant à universaliser et renforcer la Convention sur certaines armes classiques (CCAC). En ce qui concerne les nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, nous pensons que la CCAC est l'instance la plus appropriée pour de telles discussions, étant donné qu'elle peut mobiliser les compétences nécessaires. L'Estonie a accueilli avec satisfaction le document final de la réunion de 2019, en particulier l'accord sur les 11 principes directeurs et la répartition des activités sur deux ans dans la perspective de la Conférence d'examen de 2021.

L'Estonie se félicite de l'occasion de sensibiliser davantage l'opinion mondiale sur le cadre de la stabilité internationale dans le cyberspace au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux sur la promotion d'un comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Nous estimons que ces deux processus doivent avancer de

manière complémentaire, sur la base du consensus sur les rapports du Groupe d'experts gouvernementaux. Les règles de comportement responsable des États qui ont déjà fait l'objet d'un accord, avec le droit international, les mesures régionales de renforcement de la confiance et les mécanismes de renforcement des capacités, constituent la structure dont nous avons besoin pour mettre en place un cadre de stabilité et de sécurité dans le cyberspace, un objectif que nous ne pouvons pas atteindre sans une approche inclusive et multipartite. L'Estonie demeure résolue à promouvoir un cyberspace ouvert, libre et sûr pour tous, dans lequel l'application du droit international, les libertés fondamentales et les droits de l'homme sont protégés en ligne.

Enfin, l'Estonie est déterminée à contribuer aux efforts mondiaux visant à renforcer le droit international et l'ordre fondé sur des règles et à mettre en œuvre les instruments existants de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Le fait que nous allons bientôt siéger au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent pour la période allant de 2020 à 2021 montre l'engagement à long terme de l'Estonie à prendre une plus grande part de responsabilité dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

M. Yeleukenov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Vice-Présidente, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Ma délégation est prête à appuyer pleinement la Première Commission pour que ses travaux soient constructifs et efficaces.

Le Kazakhstan, qui a tracé sa propre voie vers la dénucléarisation, est fermement convaincu que le désarmement est la mesure la plus efficace de renforcement de la confiance. C'est le fondement même de l'instauration de la paix dans le monde ainsi que de la stabilité et de la sécurité. L'absence évidente de progrès dans ce domaine et une baisse générale du niveau de confiance ont abouti à la décision des États Membres, en 2017, d'adopter le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Il s'agit d'une preuve éclatante que la majorité des États non dotés d'armes nucléaires sont de plus en plus impatients et réclament que soit reconnue la nécessité urgente de remédier efficacement aux lacunes et aux déséquilibres qui caractérisent le régime actuel de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le 29 août, le Kazakhstan est devenu le vingt-sixième État Membre à déposer son instrument de ratification du Traité. Nous notons avec satisfaction que d'autres

États animés du même esprit ont suivi cet exemple et que le Traité a été ratifié par 32 pays. Nous espérons que les autres 122 États qui appuient le Traité confirmeront et traduiront leur position dans la pratique pour faire de l'interdiction des armes nucléaires une réalité.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires doit compléter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier en ce qui concerne son objectif ultime, qui est d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Le Kazakhstan appelle les puissances nucléaires qui se sont engagées à faire des efforts pour éliminer leurs armes nucléaires conformément à l'article VI du Traité, à prendre des mesures concrètes et efficaces à cette fin. Les États dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas encore adhéré au Traité doivent le faire sans condition préalable, et en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires. Nous estimons qu'aucun État ne devrait poursuivre ses intérêts nationaux et ses objectifs de sécurité nationale au détriment d'autres pays épris de paix. En général, le Kazakhstan appuiera toutes les initiatives susceptibles d'aider les États nucléaires et les États non nucléaires à arriver à un terrain d'entente dans le cadre des préparatifs de la Conférence d'examen de 2020 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous pensons que les moratoires volontaires sur les essais nucléaires qui ont été appliqués par les puissances nucléaires jusqu'à présent ne peuvent pas se substituer à un document juridiquement contraignant comme le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et que son entrée en vigueur dans les plus brefs délais est essentielle pour la mise en œuvre effective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous avons accueilli avec satisfaction le rapport final (voir A/74/90) du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Un expert du Kazakhstan a pris part à l'établissement de ce rapport. Au cours de ces 10 dernières années, la situation politique a évolué, et pas dans un sens positif. Après l'annulation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, il y a de grands risques que la prorogation du nouveau Traité START soit en péril. Nous nous associons aux autres orateurs pour exhorter la Russie et les États-Unis à tout mettre en œuvre pour préserver ce dernier accord de désarmement.

Le Kazakhstan attache beaucoup d'importance au renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires en s'attaquant aux problèmes et défis auxquels elles

sont confrontées. En collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, nous avons organisé à Nour-Soultan, les 28 et 29 août, un séminaire international sur la promotion de la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires. Ce séminaire a contribué à renforcer toutes les zones exemptes d'armes nucléaires existantes en unifiant leurs positions et en consolidant leur rôle dans le désarmement nucléaire. L'interdiction des armes nucléaires et la création de nouvelles zones représentent de hautes priorités pour le Kazakhstan et sont des éléments importants du Programme de désarmement du Secrétaire général et de son plan d'action. Cette année, le Kazakhstan est le coordinateur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, qui fête son dixième anniversaire. Notre zone est la dernière de ce type à avoir été créée, et par conséquent, nous espérons que de nouvelles mesures favorisant les échanges entre les zones exemptes d'armes nucléaires existantes contribueront à renforcer les efforts déployés pour créer de nouvelles zones, en particulier au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde.

Le Kazakhstan est favorable à la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action global conjoint, à laquelle nous avons contribué concrètement en facilitant les dialogues en la matière lors de réunions tenues à Almaty. Nous demandons instamment à toutes les parties au Plan d'action global commun de faire preuve de responsabilité et de s'acquitter pleinement des obligations qu'elles ont contractées au titre du Plan.

Le Kazakhstan a toujours plaidé en faveur de la dénucléarisation de la péninsule coréenne et nous sommes disposés à partager notre expérience concernant le démantèlement de notre propre infrastructure d'essais nucléaires.

Le terrorisme demeure une menace particulièrement urgente compte tenu des progrès rapides de la science et de la technique. Nous devons tous coopérer étroitement pour prévenir de tels actes. À cet égard, l'initiative lancée il y a trois ans en vue de l'ouverture de négociations sur une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique revêt de plus en plus d'importance. La mise au point de systèmes d'armes létales autonomes est également une source de vives préoccupations. Ces systèmes peuvent remettre en cause les principes les plus fondamentaux du droit international et du droit humanitaire international. Il reste à démontrer qu'il est

possible pour un système d'armes autonome de respecter les trois principes fondamentaux du droit international humanitaire – proportionnalité, distinction et précaution dans le contexte d'attaques. Notre action continuera d'être guidée par l'initiative du premier Président du Kazakhstan, Nursultan Nazarbayev, qui a exhorté la communauté internationale à parvenir à un monde sans armes nucléaires d'ici 2045, année du centenaire de l'Organisation des Nations Unies.

L'humanité devrait saisir toutes les occasions possibles de soutenir la dynamique du désarmement là où elle existe déjà et d'insuffler un nouvel élan à ces efforts lorsque cela est nécessaire, afin de parvenir à un monde plus sûr et plus sécurisé pour tous.

M. Saleh Azzam (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection à la tête de la Première Commission à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. C'est un honneur pour le Liban d'être membre du Bureau et de travailler avec eux en vue d'atteindre les résultats que nous souhaitons tous. Nous tenons également à remercier la délégation roumaine pour sa conduite éclairée des travaux de la Première Commission au cours de la session précédente. La Commission peut compter sur le soutien du Liban pour obtenir des résultats positifs.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Tunisie et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Les armes sous toutes leurs formes continuent de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales dans notre monde d'aujourd'hui. Ces 20 dernières années, les problèmes d'armement n'ont cessé de se multiplier, et nous constatons que la révolution technologique et la mondialisation ont donné lieu à des menaces transfrontalières, nouvelles et anciennes.

Les armes de destruction massive continuent de représenter une grave menace pour la paix et la sécurité mondiales. Le plus grand danger à cet égard est que ces dernières années, nous avons perdu certains de nos acquis en matière de désarmement nucléaire. Au lieu de réaliser des progrès en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, nous assistons à des conflits d'influence stratégique entre les États dotés d'armes nucléaires, ce qui a porté atteinte à leurs engagements en la matière. Nous assistons à la résurgence de discours

justifiant la possession et la mise au point de ces armes pour faire avancer des intérêts purement nationaux en matière de sécurité, sans tenir compte de la sécurité humaine en général.

Au Moyen-Orient, Israël continue de bafouer le droit international et les paramètres de la non-prolifération nucléaire. Soutenu par diverses grandes puissances, il continue de bloquer toute initiative visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. À ce sujet, nous voudrions mettre en exergue la seule évolution positive et importante observée depuis le retard initial pris dans la mise en œuvre de la décision de la Conférence d'examen de 2010. Je me réfère à la décision 73/546 de l'Assemblée générale, qui appelle à la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sous les auspices des Nations Unies. Le Liban félicite la Jordanie, ce pays frère, qui a été choisie pour présider cette conférence en novembre prochain, et nous demandons à toutes les parties invitées d'y participer dans un esprit de responsabilité et d'engagement. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence des parties de 2020, qui fera date, nous voudrions souligner que les décisions issues des conférences d'examen depuis 1995 jusqu'à ce jour n'ont toujours pas été effectivement mises en oeuvre. Ces décisions doivent être mises en oeuvre, notamment la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. La communauté internationale doit faire pression sur Israël pour l'amener à revenir à la table des négociations internationales, à adhérer au Traité sur la non-prolifération en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et à placer ses installations et programmes nucléaires sous le contrôle du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les armes classiques continuent de représenter une menace grave pour la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales. Par ailleurs, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre reste un obstacle majeur aux efforts de consolidation et de pérennisation de la paix et entraîne des problèmes économiques. Le Liban a rempli ses engagements au titre du Programme d'action sur les armes légères en actualisant et en appliquant la législation interne pertinente, comme l'indiquent clairement et de manière transparente les rapports nationaux du Liban sur la mise en œuvre du Programme d'action. À cet égard, j'ai l'honneur d'informer la Première Commission que

le 9 mai dernier, le Liban a déposé auprès des Nations Unies son instrument de ratification du Traité sur le commerce des armes, ce qui en fait le 102^e État à ratifier le Traité. Cela s'inscrit dans le cadre de nos efforts pour contrer la menace que représentent les armes classiques. J'ai également le plaisir de réaffirmer l'attachement du Liban à la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous sommes un État partie à cette Convention et nous avons joué un rôle important dans son adoption car nous avons vécu une douloureuse expérience après l'agression gratuite d'Israël en 2006, à la suite de laquelle de nombreuses armes à sous-munitions sont restées sur notre territoire. Nous devons œuvrer de concert pour mettre fin au financement, à la production, au stockage et à l'utilisation de ces armes dangereuses, afin de sauver des vies innocentes de ce péril mortel et de parvenir à l'universalisation de la Convention.

Le monde connaît de grands changements du fait de la révolution technologique, qui a fait apparaître de nouvelles menaces en matière de sécurité, comme la possibilité d'une course aux armements dans l'espace et les défis posés par la cybersécurité. Lors de sa dernière session, l'Assemblée générale a mis en place deux mécanismes chargés de se pencher sur les défis en matière de cybersécurité : le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Le Liban se félicite du démarrage des travaux de ces deux mécanismes et les invite à travailler en complémentarité et en coopération afin de mieux promouvoir la sécurité dans le cyberspace et de servir les intérêts de tous les États et de tous les peuples. Nous avons également le plaisir d'informer la Commission d'une avancée importante en la matière au Liban. Le 29 août dernier, mon gouvernement a adopté une stratégie nationale de cybersécurité. Il s'agit d'une mesure importante et spécifique en faveur de la cybersécurité dans notre pays, qui s'inscrit dans le prolongement de nos efforts visant à mettre en place une administration en ligne.

Pour terminer, le désarmement reste une des grandes priorités internationales. Il porte sur des enjeux divers et complexes qui sont au cœur de nos préoccupations en matière de paix et de sécurité internationales. Toutefois, nous devons garder à l'esprit que le maintien de la paix et de la sécurité internationales

n'est pas un objectif isolé, mais qu'il est étroitement lié à d'autres objectifs dans d'autres domaines, tels que le développement durable et la défense et la promotion des droits de l'homme. Nous voudrions par conséquent réaffirmer notre conviction qu'il faut maintenir une approche globale et axée sur l'être humain en matière de désarmement.

M. Ghafoor Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter chaleureusement le Président et les membres du Bureau pour leur élection et à les assurer de son plein appui et de sa coopération dans leur conduite des travaux de la Première Commission.

L'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, énoncé dans le Premier article de la Charte, est de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'écarter les menaces à la paix par des moyens pacifiques. Par conséquent, le désarmement et la non-prolifération au niveau mondial doivent continuer à faire partie intégrante des activités de l'ONU, dans le cadre de nos efforts pour promouvoir la paix, la prospérité et le règlement des conflits par le dialogue et la médiation. Pour mener ses travaux, le régime international de désarmement doit compter sur la coopération de la communauté mondiale dans l'esprit du multilatéralisme, sur la bonne foi et la confiance entre les parties, et sur la promotion du respect de l'ordre international. Il est de notre responsabilité collective, en tant qu'États Membres de l'ONU, d'œuvrer ensemble pour le bien de l'humanité, puisque même le plus petit pays de ce monde interdépendant peut être touché par des conflits qui se produisent ailleurs dans le monde.

Les Maldives ont fait leurs preuves en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous n'avons jamais cherché à acquérir les connaissances nécessaires à la mise au point d'une quelconque catégorie d'armes, et nous n'avons pas l'intention de dévier de notre cap de la coexistence pacifique. Notre pays est un État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, entre autres accords, et nous sommes fiers d'annoncer que le mois dernier, nous avons signé et ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Les Maldives ont également adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions et au Traité sur le commerce des armes lors de la cérémonie des traités de cette année. Ces récentes ratifications et notre bilan témoignent de notre conviction que l'on ne parvient pas à la sécurité et à la force grâce aux armes de guerre, mais en investissant dans nos peuples et notre environnement, en réduisant la pauvreté, en investissant dans le développement

durable, en garantissant les droits fondamentaux, en consolidant les processus démocratiques et en renforçant notre résilience face aux conséquences des changements climatiques. Pour ces raisons, les Maldives demeurent convaincues que pour parvenir à une paix véritablement durable, nous devons adopter une approche holistique de la consolidation de la paix et aller au-delà des discours traditionnels sur la sécurité et le désarmement.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Les Maldives tiennent à souligner que le développement durable doit être au centre de notre action en matière de désarmement, de non-prolifération et de consolidation de la paix. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son Programme de désarmement, publié l'année dernière, le lien entre paix et développement est clair et bien établi. Le désarmement est une condition préalable au développement durable et à la promotion des droits de l'homme. De même, un développement durable et efficace est un outil essentiel à la prévention des conflits. Nous pensons également que pour instaurer une paix durable, il faut s'attaquer aux menaces nouvelles et non traditionnelles à la paix et à la sécurité internationales, qui constituent une source de vives préoccupations. Il s'agit notamment des changements climatiques, de la criminalité transnationale organisée, du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui exacerbent tous l'instabilité et augmentent les risques de conflits. Nous devons nous adapter à la nature changeante des menaces contre la paix et la sécurité internationales, et nous estimons que la Commission doit adopter une approche plus globale pour faire face à ces menaces non traditionnelles et émergentes.

Enfin, les Maldives appellent tous les États à continuer d'œuvrer ensemble à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Nous voudrions saisir cette occasion pour encourager les États qui n'ont pas encore ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à le faire le plus rapidement possible afin de permettre son entrée en vigueur. Nous tenons à réaffirmer notre conviction que le désarmement et la non-prolifération rendront le monde plus sûr, plus prospère et mieux préparé à relever les défis du XXI^e siècle. Nous devons absolument continuer à avoir une vision plus large du désarmement, de la non-prolifération et de la consolidation de la paix et donner de toute urgence la priorité à cette responsabilité commune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle

à tous les orateurs que les déclarations sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais exercer notre droit de réponse à la suite de la déclaration faite hier par le représentant des États-Unis (voir A/C.1/74/PV.3). Hier, nous avons écouté un discours très éloquent, qui est très instructif s'agissant des approches des États-Unis en matière de sécurité internationale et pour relever les défis les plus urgents en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Ce discours donne l'impression que les États-Unis sont le seul pays au monde à se préoccuper de la situation dans ce domaine clef de la sécurité internationale et le seul pays qui œuvre à la mise en place d'un nouveau système de maîtrise des armements et de non-prolifération. Dans la déclaration faite par la Fédération de Russie aujourd'hui, nous avons démontré que cela n'est pas vrai.

Nous voudrions ajouter à ce que nous avons déjà dit que pendant des décennies, les États-Unis n'ont cessé de renforcer leurs capacités militaires offensives, de développer des infrastructures pour projeter leur force militaire dans le monde entier, d'augmenter leur budget militaire qui a atteint des proportions astronomiques, de forcer leurs alliés à augmenter leurs dépenses militaires, de moderniser en permanence leurs forces armées, de perfectionner leurs aptitudes au combat, de développer de nouveaux moyens et méthodes de guerre et d'adapter leurs doctrines en conséquence. Ce n'est un secret pour personne que depuis longtemps, les États-Unis ont divisé le monde en différentes zones et attribué un commandement militaire à chacune d'entre elles. Il n'existe pas une seule région au monde où il n'y a pas de bases militaires américaines ou de troupes américaines puissantes capables d'envahir ou de supprimer de la surface de la Terre n'importe quel pays en l'espace de quelques heures. Les États-Unis voient depuis longtemps le monde à travers le prisme d'une lunette de visée, et ils maintiennent tous les pays, sans exception, dans un état de tension constant et implacable.

Nous avons été choqués non seulement par le ton de la déclaration du représentant des États-Unis, mais aussi par l'essence de son message. Ce que nous avons entendu, sous une forme différente, c'était ce discours, oublié depuis longtemps, sur le réexamen des lignes de division. C'est évidemment la cerise sur le gâteau que les États-Unis avaient spécialement réservée pour la Première Commission. Une telle déclaration nous

ramène non seulement à l'époque de la guerre froide, mais elle contredit aussi la position officielle de Washington sur sa réponse aux problèmes de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. D'une part, les États-Unis expriment leur volonté d'entamer un dialogue avec la Russie et d'autres États et leur intention de le faire de manière constructive. D'autre part, ils empêchent en pratique toute possibilité d'instaurer ce dialogue, et profèrent contre nous des accusations infondées, illégitimes, et parfois absurdes, en tenant des propos qui non seulement dépassent les limites de la bienséance diplomatique, mais qui sont aussi en totale contradiction avec l'esprit des relations intergouvernementales, fondées sur la Charte des Nations Unies et le droit international.

Certains éléments positifs sont à noter dans la déclaration de la délégation des États-Unis. L'un d'entre eux concerne le lien étroit entre le désarmement et la démocratie. Nous aimerions poser une question à nos homologues américains. Comment devrions-nous tous considérer les États-Unis, un pays qui a affirmé qu'il déploiera des armes dans l'espace, qui a lancé des programmes visant à renforcer son arsenal de missiles nucléaires et qui a pris des mesures destructrices pour faire tomber l'actuel système international de maîtrise des armements et de désarmement et ainsi saper les fondements de la sécurité internationale? Comment pouvons-nous interpréter tout ceci comme étant lié à la démocratie? Malheureusement, suivant la logique qui nous a été présentée hier par le représentant du Département d'État des États-Unis, nous ne pouvons pas considérer que les États-Unis sont un État démocratique. Compte tenu de l'histoire des dernières décennies et les événements survenus dans un certain nombre de pays dont les États-Unis sont directement à l'origine et auxquels ils ont participé, il y a lieu de s'interroger sur la nature démocratique du pouvoir politique aux États-Unis en général.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse. Je voudrais commencer par les observations formulées hier (voir A/C.1/74/PV.3) par le représentant du régime d'Assad, qui vient chaque année devant cet organe et lance des accusations ridicules que personne ne croit et qu'il continue pourtant de réitérer. Je serai très bref au sujet de la Syrie. Nous n'avons pas oublié que le régime d'Assad a employé à plusieurs reprises des armes chimiques contre son propre peuple. Il devra répondre de ses crimes, qui constituent une violation flagrante de la Convention sur les armes chimiques.

La Syrie ne respecte pas non plus le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, puisqu'elle a construit en secret un réacteur au plutonium. Une fois encore, elle peut nier jour après jour qu'elle ait menée quelque action que ce soit contre son propre peuple avec des armes chimiques, mais le monde entier sait que ce n'est rien d'autre qu'un mensonge.

S'agissant des observations formulées plus tôt dans la journée par le représentant de la Chine, qui a accusé les États-Unis de manœuvres d'intimidation, j'aimerais demander aux voisins de la Chine dans la région qui est réellement intimidant. Ce ne sont pas les États-Unis. C'est la Chine. Son représentant a fait référence au stock d'armes chimiques des États-Unis. Comme je l'ai dit l'année dernière et l'année précédente (voir A/C.1/73/PV.16), les États-Unis sont en bonne voie d'éliminer la totalité de leur stock d'armes chimiques d'ici 2023. Concernant les observations du représentant chinois sur le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, la Chine a été libre de fabriquer ses propres missiles à portée intermédiaire sans être contrainte par un quelconque traité de maîtrise des armements. C'est pourquoi la Commission continuera à entendre les États-Unis exhorter la Chine et la Russie à se joindre à nous dans des négociations trilatérales en vue de réaliser le désarmement nucléaire. En ce qui concerne la question de l'espace et la défense du prétendu projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, il s'agit d'un traité imparfait, comme nous l'avons dit à maintes reprises. Il n'est pas vérifiable et il ne correspond pas aux intérêts des États-Unis et de leurs partenaires.

Enfin, au sujet de la Russie, les propos de mon collègue russe me rappellent la propagande de l'époque soviétique. J'espère que ce n'est pas un retour vers le futur. Le représentant qui s'est exprimé ce matin a déclaré que les États-Unis faisaient obstruction aux travaux de la Première Commission. Nous savons tous que c'est la Russie qui s'oppose aux travaux de la Commission, purement et simplement, et elle devrait mettre un terme à ces activités. La Russie prétend qu'elle se conforme aux normes de comportement international. En coulisse, elle redessine par la force les frontières de l'Europe, perturbe des élections démocratiques, viole le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, la Convention sur les armes chimiques et le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, et se livre à des cyberattaques répétées dans le monde entier. La liste pourrait continuer. La Russie a un comportement menaçant et dangereux. Le représentant russe a

également déclaré que les États-Unis ne respectaient pas le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou s'est interrogé sur notre respect dudit Traité. C'est tout simplement ridicule. Les États-Unis respectent toutes les obligations qui lui incombent au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Enfin, je voudrais faire quelques remarques qui, je pense, prennent en compte les préoccupations des États-Unis concernant le renforcement de la coopération entre la Russie et la Chine. Depuis des décennies, les États-Unis s'efforcent de réduire le nombre et la prédominance des armes nucléaires dans les affaires mondiales. La Russie s'oriente plutôt dans la direction opposée, en développant de nouvelles armes nucléaires associées à des politiques dangereuses qui augmentent le risque d'escalade nucléaire en cas de crise. Par ailleurs, le renforcement de l'arsenal nucléaire chinois, conjugué aux choix problématiques en matière de politique étrangère et de sécurité, augmente le risque de crises nucléaires. Ses capacités nucléaires, allant de pair avec sa volonté manifeste d'utiliser la puissance militaire pour modifier les frontières, sapent l'ordre démocratique libéral établi au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Inutile de me croire sur parole. Il suffit d'interroger l'Ukraine et la Géorgie. Ayant violé une série de ses engagements relatifs à la maîtrise des armements et à la sécurité européenne, la Russie représente une menace constante et se livre en permanence à des campagnes de déstabilisation de ses voisins, tout en diversifiant son arsenal nucléaire pour y inclure de nouvelles armes telles qu'un drone sous-marin à propulsion nucléaire et un missile de croisière à propulsion nucléaire.

La Chine a profité du fait que des restrictions sont imposées aux deux plus grandes puissances nucléaires par des accords de maîtrise des armements, comme je l'ai évoqué plus tôt. La Chine a accumulé un vaste arsenal de missiles terrestres à portée intermédiaire, notamment pour réaliser son ambition d'exercer une domination régionale en Asie. Elle est également sur le point de se doter d'une triade nucléaire. Dans le même temps, elle s'emploie à doubler, au minimum, son arsenal nucléaire au cours de la prochaine décennie et elle fait fi des appels des États-Unis à négocier bilatéralement la réduction des risques nucléaires, sans parler de participer à des discussions trilatérales sur la maîtrise des armements. Il faut ouvrir une nouvelle ère de maîtrise des armements où la Russie et la Chine vont s'asseoir toutes les deux à la table des négociations et apporter la preuve de leur volonté de réduire les risques

nucléaires plutôt que de les exacerber. La maîtrise des armements peut contribuer à réduire les risques d'erreur d'interprétation et à gérer la concurrence stratégique entre les États. Les États-Unis demandent à leurs alliés et partenaires de les aider à convaincre la Russie et la Chine de changer de cap, d'arrêter de faire obstacle aux progrès dans ce domaine et de s'asseoir à la table des négociations.

Enfin, il est assez intéressant d'entendre la Russie se demander si les États-Unis sont une démocratie. C'est tout simplement absurde, et cette question ne mérite même pas une réponse, si ce n'est pour dire qu'il est évident que les États-Unis sont une démocratie, ce qui n'est pas le cas de la Russie.

M. Jang Il Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Pour réagir aux déclarations faites aujourd'hui par les représentants de divers pays occidentaux, dont l'Australie, la Pologne et la Norvège, ma délégation condamne leur vision unilatérale et partielle des tirs de missiles effectués par notre pays. Comme je l'ai dit hier (voir A/C.1/74/PV.3), ces tirs de missiles s'inscrivent dans le cadre de nos activités habituelles de légitime défense face à la menace militaire croissante qui pèse sur nous du fait de certaines actions, notamment les exercices militaires conjoints effectués par les États-Unis et la Corée du Sud, ainsi que l'introduction et le déploiement de matériel militaire de pointe, comme les avions de chasse F-35A, dans la partie sud de la péninsule. Dans ces circonstances, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas renforcer nos capacités de défense nationale, notamment en effectuant des tirs de missiles. Les pays occidentaux feraient bien de perdre leur mauvaise habitude de critiquer les autres pays et adopter une position impartiale sur toutes les questions qu'ils soulèvent.

Quant aux sanctions, elles ne contribuent pas à régler ce problème. Les sanctions ne servent pas à résoudre les problèmes, mais à les créer. Si les pays qui réclament l'application intégrale des sanctions continuent à semer le trouble, ils doivent assumer l'entière responsabilité des conséquences qui peuvent en résulter. Nous ne sommes pas obsédés par la levée des sanctions, mais nous ne tolérerons aucune atteinte, sous couvert de sanctions, à la souveraineté de notre pays ou au droit de notre peuple au développement et à exister.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : J'ai réagi aux propos tenus hier par les États-Unis (voir A/C.1/74/PV.3) dans ma précédente déclaration d'aujourd'hui. Je n'ai pas l'intention de faire perdre un temps

précieux à la Première Commission en réfutant les accusations sans fondement des États-Unis. Toutefois, après avoir écouté la déclaration que le représentant des États-Unis vient de prononcer, je voudrais souligner quelques points supplémentaires.

La Chine n'est pas partie au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Tous nos missiles terrestres à portée intermédiaire sont déployés sur notre propre territoire. Ils sont destinés à la légitime défense et ne représentent une menace pour aucun pays. Je tiens à souligner qu'ils ne posent absolument aucune menace pour les États-Unis. Nous ne comprenons donc pas pourquoi les États-Unis s'en prennent à la stratégie de la Chine. Toutefois, nous avons également constaté qu'après leur retrait du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, les États-Unis ont ouvertement déclaré qu'ils avaient l'intention de déployer des missiles à portée intermédiaire dans la région Asie-Pacifique – c'est-à-dire aux portes des pays de notre région. Qui se montre donc intimidant dans notre région? Nous avons bien sûr notre propre opinion sur ce sujet. J'insiste une fois de plus sur le fait que tout déploiement de missiles à portée intermédiaire par les États-Unis dans la région Asie-Pacifique, qui se situe dans le voisinage de la Chine, est un acte de provocation contre la Chine. La Chine devra prendre les mesures qui s'imposent pour défendre ses propres intérêts en matière de sécurité.

Deuxièmement, je voudrais évoquer les obligations des États-Unis au titre de la Convention sur les armes chimiques. Nous savons tous que cette Convention stipule clairement que tous les États parties doivent détruire leurs armes chimiques dans les dix ans suivant l'entrée en vigueur de la Convention. Les États-Unis ont largement dépassé le délai fixé pour la destruction de ses armes. Néanmoins, nous sommes heureux d'apprendre que les États-Unis ont décidé de détruire leur stock d'armes chimiques d'ici 2023, soit 20 ans après le délai fixé par la Convention. Nous espérons que cette fois-ci, les États-Unis tiendront vraiment leur promesse.

J'ai expliqué la position de la Chine au sujet des négociations trilatérales dans ma déclaration de ce matin. La Chine a fait preuve de la plus grande retenue concernant la mise au point d'armes nucléaires. Nous ne savons pas de quel type de traité de réduction des armes nucléaires les États-Unis veulent discuter avec nous. Les États-Unis sont-ils disposés à réduire leur arsenal nucléaire au niveau de l'arsenal nucléaire de la Chine?

Si tel est le cas, nous sommes plus que disposés à mener ces discussions.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais exercer à nouveau mon droit de réponse, mais j'essaierai de ne pas faire perdre trop de temps à mes collègues.

Les États-Unis ne cessent de parler d'un nouveau système de maîtrise des armements. Mais à quelle situation sommes-nous confrontés en ce moment? Nous sommes face à un seul État qui fait fi des avis d'une large majorité des États membres de la communauté internationale, et qui prend de son propre gré des mesures pour détruire le système actuel d'accords et de régimes de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Pourquoi? Les États-Unis semblent être motivés par une seule raison : le système actuel ne convient pas à Washington parce qu'il limite sérieusement ses ambitions mondiales. Une question se pose donc logiquement : si les États-Unis ne veulent pas et ne peuvent pas mettre en œuvre leurs obligations en vertu des accords existants, et ne sont pas prêts à le faire, et s'ils se retirent de ces accords et prennent des mesures pour les détruire, quelles garanties avons-nous que dans le cadre d'un nouveau système d'accords de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, les États-Unis auront la volonté politique de s'y conformer et de respecter leurs obligations? Pour nous, la situation actuelle montre que ces garanties n'existent pas.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La Commission s'est habituée à entendre chaque année des allégations, des mensonges et des inventions de la part du représentant du Gouvernement des États-Unis. Au cas où il ne l'aurait pas remarqué, il vient de réitérer ces allégations, ces mensonges et ces inventions.

Les médias, en particulier les médias américains, ont annoncé récemment que les Nations Unies avaient été informées d'un essai nucléaire israélien en mer dans les années 70 et qu'elles n'avaient rien fait. Si cela était avéré, cela serait la preuve du rôle du Gouvernement des États-Unis dans la prolifération des armes nucléaires. Tout le monde sait que les États-Unis ont fait obstacle et continuent de faire obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, dans le but de permettre au régime israélien de conserver ses armes nucléaires, chimiques et biologiques. N'est-il pas curieux que les États-Unis, qui sont partie au Traité sur la non-prolifération et qui ont utilisé des armes

nucléaires, chimiques et biologiques, accusent d'autres pays de tels agissements? Je rappelle là des faits historiques indéniables.

En ce qui concerne la non-prolifération, les États-Unis violent le Traité sur la non-prolifération en déployant des armes nucléaires dans cinq pays de l'OTAN et dans les eaux régionales de plusieurs pays, y compris en Méditerranée. Les États-Unis, en tant que dépositaire de ce Traité, devraient plutôt le respecter plus que quiconque.

Peut-on oublier l'invasion de l'Iraq et ses conséquences désastreuses pour l'ensemble de la région? Peut-on oublier que les gouvernements américains précédents ont dépensé 50 millions de dollars, sous prétexte de libérer la Syrie, pour former des terroristes qui se sont par la suite rassemblés au sein de groupes terroristes El-Nosra et Daech, qui, comme tout le monde le sait, utilisent des armes américaines? La politique étrangère actuelle des États-Unis repose sur l'utilisation d'organisations terroristes. Les États-Unis mettent au point des programmes clandestins d'armes biologiques dans plus de 25 pays. Par ailleurs, les États-Unis ne se sont toujours pas débarrassés de leurs stocks d'armes chimiques et continuent de demander à maintes reprises l'extension des délais, afin de conserver ces armes. Ils n'ont aucune intention de s'en débarrasser, car ils s'en servent dans le cadre de leurs programmes clandestins d'armes chimiques.

Depuis toujours, les États-Unis ont ordonné à des organisations terroristes d'utiliser des armes chimiques dans mon pays. Nous sommes las d'entendre les mensonges et les inventions des représentants des États-Unis, dont chacun sait qu'ils visent à provoquer des changements de régime dans d'autres pays.

Mon pays a adressé plusieurs lettres au Conseil de sécurité, au Comité contre le terrorisme et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), dans lesquelles nous avons fourni des informations extrêmement importantes sur le fait que des experts des États-Unis et d'autres pays ont aidé des terroristes à transférer des armes chimiques et à toxine en Syrie, entre différentes régions contrôlées par des organisation terroristes. Nous avons communiqué des informations concernant la présence en Syrie d'experts américains en armes chimiques, qui forment des organisations terroristes à l'utilisation de ces armes.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai très bref.

Je vais tout d'abord répondre au représentant de la Chine. Nous ne savons pas vraiment quelle est la taille de l'arsenal de la Chine. Ce pays prétend que cet arsenal n'est pas important, mais il n'y a pas assez de transparence. J'invite donc la Chine à réfléchir à la transparence sur ce point.

En ce qui concerne la région indo-pacifique et l'accumulation d'armes par la Chine, je voudrais rappeler une promesse faite il y a quelques années à un ancien Président des États-Unis par le Président chinois Xi Jinping. Lorsque cet ancien Président américain lui a demandé : « Êtes-vous en train de militariser la mer de Chine méridionale? », la réponse a été « Non ». Je pense qu'il n'est pas utile d'en dire plus à ce sujet aujourd'hui.

Concernant la Russie, et la question des traités existants, les traités en eux-mêmes ne posent pas problème; le problème est que la Russie les a violés. Voilà le problème.

Enfin, au sujet de la Syrie, le représentant de la Syrie peut continuer à venir ici et à débiter ses mensonges habituels, mais je peux l'assurer que son régime devra répondre des crimes commis contre le peuple syrien.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous était imparti. Avant de lever la séance, je rappelle de nouveau aux délégations que la liste évolutive des orateurs et des oratrices pour le débat général sera close à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole sont priées de s'inscrire avant cette échéance.

La prochaine séance de la Première Commission aura lieu le lundi 14 octobre à 10 heures, dans cette salle. Nous poursuivrons le débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale inscrites à l'ordre du jour. Je prie toutes les délégations d'être ponctuelles afin que nous puissions poursuivre nos travaux dans les délais prévus.

La séance est levée à 13 heures.